

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 384

12 février 2015

### SOMMAIRE

Agave Luxco S.à r.l. ....	18408	Lengau Holdings S.à r.l. ....	18398
Allegion Lux Financing II S.à r.l. ....	18390	Liberty Globus S.A. ....	18391
Arches Finance SA ....	18389	Mad S.A. ....	18392
Caret PSLL S.à r.l. ....	18390	Marché Internationale de Diekirch ....	18395
Caret Saarbrücken S.à r.l. ....	18391	Marovita Holding S.C.A. ....	18400
Caret SHSG S.à r.l. ....	18392	MGK Immobilière S.à r.l. ....	18431
Delta Realestate S.A. ....	18387	MillebiERG S.à r.l. ....	18388
Di Cato Métallisation s.à r.l. ....	18386	MLM S.à r.l. ....	18388
Di Cato Promotions s.à r.l. ....	18387	Molux S.à r.l. ....	18389
Dictame II S.A. ....	18388	MOSAIC LINE Société Anonyme ....	18392
DLJ Solutions S.A. ....	18387	Muzinich European Private Debt ....	18391
Dogerie S.à r.l. ....	18393	Ninint SPF ....	18425
Duchy Steel S.à r.l. ....	18392	N.L.I. S.A. ....	18389
Dynasty Am S.A. ....	18427	Oceane Group S.A. ....	18393
East-Traders S.à r.l. ....	18390	Optotec S.A. ....	18432
Ebuzzing and Teads ....	18386	Orchis Développement S.A. ....	18424
Ermis Investment S.A. ....	18390	Otto Finance Luxembourg A.G. ....	18413
European Property Lux FinCo 1 S.à r.l. ..	18386	ProLogis European Finance S.à r.l. ....	18413
European Property Soparfi 1 S.à r.l. ....	18387	Teads ....	18386
European Real Estate Debt S.à r.l. ....	18387	Ticos S.A. ....	18386
EVC International S.à r.l. ....	18413	Tomkins Automotive Company S.à r.l. ...	18406
Foresight VCT (Lux) 2 S.à r.l. ....	18412	Velo Investissement S.à r.l. ....	18388
GEA Immobilien AG ....	18392	Volinvest S.à r.l. ....	18386
GEA Immobilien AG ....	18425	Vouster S.A. ....	18389
Golon Sàrl ....	18394	Waldemar KRONAUER Handel & Logistik AG ....	18405
Hypercenter Holding S.A. ....	18393		
La Surveillance Luxembourgeoise S.A. ...	18423		

**Volinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 90.361.

J'ai l'honneur de vous faire part de ma décision de renoncer au mandat de gérant qui m'avait été confié au sein de votre société.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Joseph Winandy.

Référence de publication: 2015006841/10.

(150007349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

---

**Teads, Société Anonyme,  
(anc. Ebuzzing and Teads).**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 113.995.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2015006800/10.

(150006773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

---

**European Property Lux FinCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 138.988.

Herr Sven Rein, Mitglied des Verwaltungsrats, ist geschäftsansässig in der

121, avenue de la Faiencerie

L - 1511 Luxembourg

Luxembourg, den 14.01.2015.

Référence de publication: 2015007133/11.

(150007727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

---

**Di Cato Métallisation s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9126 Schieren, 4, rue du Moulin.  
R.C.S. Luxembourg B 171.630.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DI CATO METALLISATION SARL*

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015007094/11.

(150007841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

---

**Ticos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8381 Kleinbettingen, 44, rue de Steinfort.  
R.C.S. Luxembourg B 80.915.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/01/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015006803/12.

(150007403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

---

**Delta Realestate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 142.277.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015007093/10.

(150008015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

**DLJ Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 159.676.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015007105/10.

(150007594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

**European Property Soparfi 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.586.

Herr Sven Rein, Mitglied des Verwaltungsrats, ist geschäftsansässig in der

121, avenue de la Faïencerie

L - 1511 Luxembourg

Luxembourg, den 14.01.2015.

Référence de publication: 2015007134/11.

(150007745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

**European Real Estate Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015007135/11.

(150008096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

**Di Cato Promotions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9126 Schieren, 4, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 157.743.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DI CATO PROMOTIONS s. à r. l.*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015007096/12.

(150007955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

**Milleberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1480 Luxembourg, 12, boulevard Paul Eyschen.  
R.C.S. Luxembourg B 14.872.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015005600/10.

(150005720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

**MLM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 13.200.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 175.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015005601/10.

(150005799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

**Velo Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 151.176.

*Extrait des résolutions en date du 31 décembre 2014 prises par l'Associé Unique:*

- L'Associé Unique accepte la nomination de Monsieur Shahrukh Khan, né le 17 mai 1983, au Pakistan, ayant son adresse professionnelle au Building EBBC, bâtiment A, 1<sup>er</sup> étage, 6A route de Trèves L-2633 Senningerberg, en tant que Gérant de classe B de la société avec effet au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frances Julius  
Gérant classe B

Référence de publication: 2015004949/14.

(150004587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

**Dictame II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 142.768.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 11 décembre 2014*

Est nommé administrateur avec effet au 5 janvier 2015:

- Monsieur Benoît JACQUES, demeurant professionnellement au 15, Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire en date du 11 décembre 2014.

Monsieur Benoît JACQUES continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Est nommé Président du conseil d'administration:

- Monsieur Benoît JACQUES, demeurant professionnellement au 15, Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2015007098/20.

(150008325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

**Molux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 44, rue Gabriel Lippman.

R.C.S. Luxembourg B 191.747.

—

*Auszug aus dem Protokoll der Geschäftsführerversammlung vom 15. Dezember 2014*

Die Geschäftsführer nehmen zur Kenntnis dass, der Sitz der Gesellschaft sich nunmehr in 44, rue Gabriel Lippmann, L-6947 Niederanven befindet.

Référence de publication: 2015005604/10.

(150005702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

**Vouster S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 83.275.

—

J'ai l'honneur de vous remettre, par la présente, ma démission en tant que Commissaire aux Comptes de votre société avec effet ce jour.

Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Eric HERREMANS.

Référence de publication: 2015005915/10.

(150005611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

**Arches Finance SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.597.

—

*Extrait de la réunion du conseil d'administration de la société du 16 décembre 2014 au siège de la société*

Il résulte du Conseil d'Administration tenu le 16 décembre 2014 au siège de la Société que:

1 - Le Conseil d'Administration confie la gestion journalière de la Société à Monsieur Desreumaux François, demeurant professionnellement 11, avenue Emile Reuter L 2420 Luxembourg, dans la double limite de (i) 20.000 euros par facture TTC et (ii) de 200.000 euros TTC en montant annuel cumulé, de telle sorte qu'il puisse valablement engager la société.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Référence de publication: 2015005987/13.

(150006749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

**N.L.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 131.732.

—

En date du 08/01/2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de l'administrateur unique

L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission dans son mandat de:

- Monsieur Cornelio MEMOLA, administrateur de société(s), né à Ettelbruck le 22 mars 1968 demeurant professionnellement à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

2. Nomination d'un nouvel administrateur unique:

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer au poste d'administrateur unique:

- Monsieur Fortunato BELFIORE, né à Algrange le 8 novembre 1969 demeurant professionnellement à L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

3. Durée du mandat

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale annuelle appelée à s'exprimer en 2021.

*Pour l'Administration*

Signature

Référence de publication: 2015005612/21.

(150005790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

**Caret PSLL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 115.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015005185/9.

(150005417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

---

**Ernis Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 146.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Pour: *ERMIS INVESTMENT S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015005290/14.

(150005187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

---

**East-Traders S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.  
R.C.S. Luxembourg B 50.954.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 24 janvier 2013, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, VI section, siégeant en matière commerciale, a ordonné la clôture de la liquidation de la société:

EAST-TRADERS Sarl, (L-4433/06 B50954) avec siège social à L-1635 LUXEMBOURG, 4, allée Leopold;

Pour extrait conforme

Me Stefan SCHMUCK

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2015005273/14.

(150005896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

---

**Allegion Lux Financing II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 179.173.

**EXTRAIT**

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 décembre 2014 que:

1. Monsieur John Derek Stanley a été révoqué de son poste de gérant de catégorie A de la Société, a été acceptée avec effet au 15 décembre 2014.

2. Monsieur Michael Wagnes, né le 31 juillet 1973 à New Jersey au États-Unis d'Amérique et demeurant professionnellement au 11819 N. Pennsylvania, 46036 Carmel, Indiana, États-Unis d'Amérique a été nommé gérant de catégorie A de la Société, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005980/17.

(150006451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

---

**Caret Saarbrücken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015005186/9.

(150005407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

---

**Muznich European Private Debt, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 176.278.

Veillez noter que David Goldenberg, demeurant professionnellement à 450 Park Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, a démissionné de sa position de gérant en date du 21 novembre 2014:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 janvier 2015.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015005580/12.

(150005975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

---

**Liberty Globus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 115.112.

Suite à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 13 octobre 2014 et du 9 janvier 2015 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

- Démission des administrateurs B suivant à compter du 31 décembre 2014:

Madame Nathalie Chevalier, née le 2 mars 1977 à Kapellen, Belgique, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Madame Stéphanie Jung-Schut, née le 24 novembre 1975 à Metz, France, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Démission de l'administrateur A suivant à compter du 31 décembre 2014:

Monsieur Frans Sevenstern, né le 16 décembre 1940 à Maastricht, Pays Bas, avec adresse professionnelle au 72/3, De Merodelaan, B-3620 Lanaken, Belgique

- Nomination des administrateurs B suivant à compter du 1 janvier 2015 jusqu'au 30 juin 2017:

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970, 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg

Monsieur Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg

- Nomination de l'administrateur A suivant à compter du 1 janvier 2015 jusqu'au 30 juin 2017:

Monsieur Simon P.M. Schoone, né le 11 mars 1948 à Breda, Pays-Bas, avec adresse au 26, Scherpdeel, NL - 4703 RJ Roosendaal, Pays-Bas

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- Simon P.M. Schoone, administrateur A

- Martinus C.J. Weijermans, administrateur B

- Robert van 't Hoeft, administrateur B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Liberty Globus S.A.

TMF Luxembourg S.A.

*Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2015005533/33.

(150005660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

---

**Caret SHSG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 115.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015005187/9.

(150005418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

---

**Duchy Steel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 171.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015005235/9.

(150006066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

---

**MOSAIC LINE Société Anonyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 17, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 65.654.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

MOSAIC LINE S.A.

Référence de publication: 2015005607/11.

(150005585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

---

**Mad S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 192.567.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 08 décembre 2014*

Monsieur Etienne GILLET est désigné en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015005582/12.

(150005060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

---

**GEA Immobilien AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 135.995.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2014.

*Pour: GEA IMMOBILIEN A.G.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015005369/14.

(150005181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

---

**Oceane Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4945 Bascharage, 57A, rue de Schouweiler.  
R.C.S. Luxembourg B 172.894.

—  
*Extrait de l'assemblée générale du...*

Il a été décidé de transférer le siège social de la société du 11, rue de Hautcharage, L-4925 BASCHARAGE vers 57A, rue de Schouweiler, L-4945 BASCHARAGE.

Fait à Bascharage, le 03/12/2014.

Référence de publication: 2015005641/11.

(150006313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

**Hypercenter Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 79.372.

—  
La convention de domiciliation conclue entre la société Hypercenter Holding S.A. en liquidation volontaire, établi au 67, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.372 et l'agent domiciliataire M. Albert WILDGEN, a été dénoncée avec effet au 9 janvier 2015 par l'agent domiciliataire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Albert WILDGEN.

Référence de publication: 2015006385/12.

(150006889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

**Dogerie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6785 Grevenmacher, 6, rue Paul Faber.  
R.C.S. Luxembourg B 158.292.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

Le vingt-neuf décembre,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Madame Mireille STOOS, employée, née à Luxembourg le 18 décembre 1969, demeurant à L-6785 Grevenmacher, 6, rue Paul Faber,

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Dogerie S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-6785 Grevenmacher, 6, rue Paul Faber, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158 292, a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 2011, publié au Mémorial C numéro 712 du 13 avril 2011.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "Dogerie S.à r.l.", préqualifiée, s'élève actuellement à douze mille quatre cents Euros (€ 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (€ 124.-€) chacune, entièrement libérées.

III.- Que l'associée déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Dogerie S.à r.l."

IV.- Que la comparante est propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société, et qu'en tant qu'associée unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que la comparante déclare que les dettes connues seront payées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-6785 Grevenmacher, 6, rue Paul Faber.

IX.- Que pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. STOOS, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 JANVIER 2015. Relation: EAC/2015/57. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 9 janvier 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015005233/46.

(150005306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

---

**Golon Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 86.547.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «GOLON S.à r.l.», ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 86.547, constituée suivant acte notarié en date du 8 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 934 du 19 juin 2002 (la «Société»).

La Société a été mise en liquidation suivant acte de Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 704 du 6 avril 2006. En date du 29 novembre 2012 Monsieur Raf Bogaerts a été nommé liquidateur de la Société en tant que remplaçant de Monsieur Michel de Groote, suivant un acte sous seing privé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 14 du 3 janvier 2013.

L'assemblée est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl Geschwind, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Peggy Partigianone, employée privée, résidant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1) Acceptation du rapport du commissaire à la liquidation.
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 3) Clôture de la liquidation.
- 4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Qu'en date du 19 décembre 2014, s'est tenue l'assemblée générale des associés qui a nommé Monsieur Matthias Van der Looven, résidant professionnellement à 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg en tant que commissaire à la liquidation.

V.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation de la Société et décide de l'accepter.

Un exemplaire de ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Raf Bogaerts et au commissaire à la liquidation Monsieur Matthias Van der Looven.

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la société GOLON S.à r.l. a définitivement cessé d'exister.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant la durée de cinq ans à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BOGAERTS, C. GESCHWIND, P. PARTIGIANONE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. LAC / 2014 / 62872. Reçu soixante-quinze euros. € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005389/70.

(150005782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

**Marché Internationale de Diekirch, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9250 Diekirch, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg F 10.231.

—  
STATUTS

Entre les soussignés:

1. Marc STRENG, Fonctionnaire d'Etat retraité, de nationalité luxembourgeoise demeurant: 6, op der Schleed, L-9273 DIEKIRCH

2. Marc MULLER, Fonctionnaire d'Etat retraité, de nationalité luxembourgeoise demeurant: 7, rue Dominique, L-9218 DIEKIRCH

3. Roland RACH, Fonctionnaire d'Etat, de nationalité luxembourgeoise demeurant: 6, rue des Vergers, L-9381 MOESTROFF

4. Sacha LORENZONI, Fonctionnaire d'Etat, de nationalité luxembourgeoise demeurant: 10a, rue Luuchtebiërg, L-9168 MERTZIG

5. Tom HEINZ, Fonctionnaire d'Etat, de nationalité luxembourgeoise demeurant: 23, Im Batz, L-7430 FISCHBACH  
et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

**Chapitre 1<sup>er</sup> - Dénomination, Composition, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination MARCHE INTERNATIONALE DE DIEKIRCH, a.s.b.l., en abrégé MID.

**Art. 2.** Elle se compose:

- a) de membres actifs, dénommés ci-après membres,
- b) de membres d'honneur.

**Art. 3.** L'association a son siège au:  
Complexe culturel «Al Seeërei»  
rue de l'Industrie  
L-9250 DIEKIRCH.

**Art. 4.** La durée de l'association est illimitée.

## Chapitre 2 - Affiliation

**Art. 5.** La MID est affiliée à la Fédération Luxembourgeoise de Marche Populaire (FLMP) et à l'International Marching League - Walking Association (IML).

## Chapitre 3 - Objet

**Art. 6.** La MID a pour objet:

- de promouvoir et d'organiser la traditionnelle Marche Internationale de Diekirch;
- de développer et de pratiquer le sport de marche à pied;
- de soutenir et d'aider les membres dans la pratique de la marche populaire, établir et resserrer les relations entre les marcheurs sous le sigle de la bonne tenue et de la camaraderie sportive.

**Art. 7.** Il est strictement défendu d'abuser de l'association à des fins politiques ou commerciales.

## Chapitre 4 - Admission, Radiation, Démission, Cotisation

**Art. 8.** Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

**Art. 9.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 3 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constaté par le conseil d'administration.

**Art. 10.** Tout membre sortant n'a aucun droit sur les fonds de l'association.

**Art. 11.** La cotisation annuelle maximale pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

## Chapitre 5 - Conseil d'Administration

**Art. 12.** L'association est gérée par un Conseil d'Administration.

**Art. 13.** Le Conseil d'Administration se compose de 5 membres effectifs au plus parmi les militaires actifs ou retraités âgés au maximum de 70 ans. Le Conseil d'Administration comprend un président, un secrétaire, un trésorier, et des administrateurs.

La répartition des charges se fait au sein du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut s'adjoindre des membres cooptés, chargés d'une mission spécifique au sein du conseil. Les membres cooptés n'ont pas de droit de vote.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans, à la majorité absolue. Toutefois, lors de la fondation de la Marche Internationale de Diekirch, il est convenu que les premières élections pour un poste au sein du Conseil d'Administration ne peuvent avoir lieu avant le délai de 3 années à l'exception si un membre du Conseil d'Admission présente sa démission avant le délai écoulé.

**Art. 14.** Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts.

**Art. 15.** Le président dirige les travaux du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. Il représente officiellement l'association dans ses rapports avec les autorités militaires et civiles. Il signe conjointement avec le secrétaire ou le trésorier tous les documents engageant la responsabilité morale et financière de l'association. En son absence, il est remplacé par le secrétaire de l'association.

**Art. 16.** En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante. Le Conseil d'Administration ne peut prendre une décision que si la majorité de ses membres est présente.

**Art. 17.** La gestion matérielle des affaires de l'association est assurée par le secrétaire et le trésorier. Le secrétaire est chargé de la correspondance générale. Il fait les rapports des séances du Conseil d'Administration et de l'Assemblée

Générale. Le trésorier assure la gestion financière de l'association. Il s'occupe de tous les encaissements et fait les paiements de toutes les dépenses ordonnées par le Conseil d'Administration. En son absence, le président peut s'occuper de tous les encaissements et faire les paiements de toutes les dépenses ordonnées par le Conseil d'Administration.

**Art. 18.** Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt social de l'association l'exige, avec un minimum de 3 réunions par an. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du Conseil d'Administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 19.** Les membres du Conseil d'Administration ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'association. Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans leur gestion.

**Art. 20.** Les recettes annuelles de l'association se composent:

- des cotisations annuelles;
- des dons et des sponsorings;
- des subventions;
- des Intérêts produits par leurs fonds;
- des recettes d'organisations.

Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

### Chapitre 6 - Exercice Social, Assemblées Générales, Statuts

**Art. 21.** L'exercice social commence le premier janvier et clôture au trente et un décembre de l'année en cours.

**Art. 22.** L'Assemblée Générale composée de l'ensemble des membres de l'association se réunit au moins une fois par an et cela au plus tard au mois de mars de l'année suivante. Elle est convoquée par le Conseil d'Administration. Chaque membre de l'association est convoqué par écrit (incluant les moyens de diffusion électronique), au moins huit jours avant l'Assemblée Générale. L'ordre du jour est annexé à la convocation.

L'Assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite (1 procuration par membre).

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

**Art. 23.** Les décisions de l'Assemblée Générale sont souveraines. Elles sont prises à la majorité absolue des membres présents.

**Art. 24.** L'ordre du jour de l'Assemblée Générale comprend notamment:

- l'allocution du président
- le rapport du secrétaire sur l'activité de l'exercice écoulé
- le rapport du trésorier sur l'exercice financier écoulé
- le rapport des vérificateurs des comptes
- l'approbation du bilan
- les élections
- divers

Cet ordre du jour peut être complété par le Conseil d'Administration.

**Art. 25.** Le Conseil d'Administration a le droit de convoquer des Assemblées Générales extraordinaires. Il est tenu de le faire si un quart des membres de l'association en fait la demande. Les modalités des Assemblées Générales extraordinaires sont les mêmes que pour les Assemblées Générales annuelles.

### Chapitre 7 - Modification des statuts

**Art. 26.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

## Chapitre 8 - Dissolution

**Art. 27.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 28.** En cas de dissolution, l'avoir de l'association est fixé et le solde créateur versé à une oeuvre de bienfaisance à désigner par l'assemblée générale.

## Chapitre 9 - Dispositions Générales

**Art. 29.** L'association est responsable, conformément au droit commun, des fautes imputables soit à ses préposés, soit aux organes par lesquels s'exerce sa volonté (article 14 de la loi de 1928).

**Art. 30.** Tous les cas non prévus par ces statuts seront tranchés par le Conseil d'Administration.

**Art. 31.** Une convention sera élaborée pour régler les détails de la coopération entre l'Armée et l'association.

**Art. 32.** L'association décline toute responsabilité au sujet des accidents qui pourront se produire dans les manifestations organisées par elle ou sous son patronage.

**Art. 33.** Tous les cas non prévus par ces statuts seront tranchés par le Conseil d'Administration.  
DIEKIRCH, le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2015005587/141.

(150005565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

### Lengau Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 145.622.

### STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

#### THERE APPEARED:

1) Mrs. Jeanne JENNINGS, company director, born in Greytown (South Africa), on January 17, 1935, residing in KY-KY1-1010 Grand Cayman, 3 Wildwood Haven (Cayman Islands); and

2) Mr. Christopher Mark JENNINGS, company director, born in Durban (South Africa), on February 15, 1934, residing in KY-KY1-1010 Grand Cayman, 3 Wildwood Haven (Cayman Islands).

Both are here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing persons, represented as said before, declare and request the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Lengau Holdings S.à r.l.", established and having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 145622, has been incorporated pursuant to a deed of Me Paul DECKER, notary then residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on March 23, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 872 of April 23, 2009,

and that the articles of association (the "Articles") have not been amended since;

2) That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) corporate units with a nominal value of twenty-five Euros (25.- EUR) each;

3) That the appearing persons are the sole owners of all the shares of the Company (the "Shareholders");

4) That the Shareholders declare to have full knowledge of the Articles and the financial standing of the Company;

5) That the Shareholders of the Company declare explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process;

6) That the Shareholders appoint themselves as liquidators (the "Liquidators") of the Company, who have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Liquidators of the Company, request the notary to authenticate their declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declare the liquidators that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, the Shareholders irrevocably undertake to pay, each of them in the proportion

of his participation in the Company, all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Shareholders declare that they take over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7), in the proportion of their participation in the Company;

9) That the Shareholders declare formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Shareholders declare that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the manager for the performance of his assignment;

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### ONT COMPARU:

1) Madame Jeanne JENNINGS, administratrice de société, née à Greytown (Afrique du Sud), le 17 janvier 1935, demeurant à KY-KY1-1010 Grand Cayman, 3 Wildwood Haven (Iles Caïman); et

2) Madame Christopher Mark JENNINGS, administrateur de société, né à Durban (Afrique du Sud), le 15 février 1934, demeurant à KY-KY1-1010 Grand Cayman, 3 Wildwood Haven (Iles Caïman).

Les deux sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent et requièrent le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "Lengau Holdings S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145622, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 23 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 872 du 23 avril 2009,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune;

3) Que les comparants sont les seuls propriétaires de toutes les parts sociales de la Société (les "Associés");

4) Que les Associés déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que les Associés prononcent explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation;

6) Que les Associés se désignent comme liquidateurs (les "Liquidateurs") de la Société, lesquels auront pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que les Liquidateurs requièrent le notaire d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre ils déclarent que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, les Associés assument l'obligation irrévocable de payer, chacun d'eux en proportion de sa participation dans la Société, ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que les Associés déclarent qu'ils reprennent tout l'actif de la Société et qu'ils s'engageront à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7), proportionnellement à leur participation dans la Société;

9) Que les Associés déclarent formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que les Associés déclarent que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 2 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/36. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005512/116.

(150005127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

### **Marovita Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 191.640.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty third of December,

Before the undersigned, Maître Danielle KOLBACH, Civil Law Notary residing in Redange-sur Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of MAROVITA HOLDING S.C.A (the "Company"), a Société en commandite par actions, having its registered office at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B191640 and incorporated under Luxembourg pursuant to a notarial deed enacted by Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary in Luxembourg on 28 October 2014 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3749 on 5 December 2014; the Articles of Association of which have never been amended.

The meeting elects as Chairman Sara Lecomte, residing in Cosnes-et-Romain (France).

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Anthony Graca, private employee, professionally residing in Luxembourg, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- This meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to shareholders by registered mail, as it appears from the copies presented to the meeting.

III.- Closed, the attendance list let appear that, all the two hundred (200) unlimited Shares of unlimited shareholder and one hundred and ten (110) limited shares of limited shareholder representing the entire share capital of the company are present or duly represented at the present extraordinary general meeting which consequently is regularly constituted.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

## Agenda

1. Decision to set the nominal value of the shares at one euro (EUR 1.-).

2. Contribution of a total amount of twenty three million eight hundred ten thousand four hundred fifteen euros (EUR 23,810,415.-) repaid by a capital increase by an amount of amount of nineteen million five hundred ten thousand four hundred fifteen euros (EUR 19,510,415) in order to raise it from its current amount of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) up to nineteen million five hundred thousand four hundred fifteen euros (EUR 19,541,415.-) by creating and issuing a total number of one million one hundred thousand (1,100,000) new unlimited shares and eighteen million five hundred ten thousand four hundred fifteen (18,410,415) limited shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and by the payment of a cash balance amounting to four million three hundred thousand (EUR 4,300,000.-) and having the rights and obligations set out in the Articles as amended through contributions in kind.

Subscription and payment

3. Subsequent amendment of Article 5.1 of the Articles of Association.

V.- The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices.

The shareholders agree, to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Shareholders further confirm that all the documentation produced to the meeting has been put at their disposal within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

### *First resolution*

The meeting decides to set the nominal value of the shares at one euro (EUR 1.-) and to subsequently replace the existing two hundred (200) unlimited Shares of unlimited shareholder ("actions de commandité") and one hundred and ten (110) limited shares of limited shareholder ("actions de commanditaire") with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each by two hundred thousand (20,000) unlimited Shares of unlimited shareholder ("actions de commandité", herein defined as "Unlimited Shares") and eleven thousand (11,000) limited shares of limited shareholder ("actions de commanditaire" herein defined as "Limited Shares"), with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The subscribed share capital of the Company is therefore set at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by:

- two hundred thousand (20,000) unlimited Shares of unlimited shareholder;

- eleven thousand (11,000) limited shares of limited shareholder;

with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

### *Second resolution*

The shareholders decide to contribute a total amount of twenty three million eight hundred ten thousand four hundred and fifteen euros (EUR 23,810,415.-) repaid by an increase in the issued share capital by an amount of nineteen million five hundred ten thousand four hundred and fifteen euros (EUR 19,510,415.-) in order to raise it from its current amount of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) up to nineteen million five hundred thousand four hundred and fifteen euros (EUR 19,541,415.-) by creating and issuing a total number of one million one hundred thousand (1,100,000) new unlimited shares and eighteen million five hundred ten thousand four hundred and fifteen (18,410,415) limited shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and related cash balance amounting to four million three hundred thousand (EUR 4,300,000.-) and having the rights and obligations set out in the Articles as amended through contributions in kind; the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in shares of the below mentioned companies.

### *Intervention - Subscription - Payment*

The one million one hundred thousand (1,100,000) unlimited shares and eighteen million five hundred ten thousand four hundred and fifteen (18,410,415) limited shares are subscribed as follows:

A. WAIT CONTROL S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, and having its registered office at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg for one million one hundred thousand (1,100,000) unlimited shares paid up by a contribution in kind hereafter described:

Seven hundred twenty one thousand eighty nine (721,089) Tranche A Bonds and two hundred eighty six thousand one hundred fifty nine (286.159) Tranche B Bonds issued by NEO HOLDING S.A., a company duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 165529; this contribution being valued at one million one hundred thousand euros (EUR 1,100,000.-).

B. Mr Tim Marcus BROCKMANN, born on 24 August 1969 in Frankfurt-am-Main (Germany), residing at Capilano House 6/2/2 Victualling Office Lane\_Gibraltar for eighteen million five hundred ten thousand four hundred fifteen (18,410,415) limited shares paid up by contributions in kind hereafter described:

1. Five thousand (5,000) shares of AMADEUS FIDUCIAIRE S.A., a company duly incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at 7, rue Versonnex, Case Postale 6250, CH 1211 Geneva 6, Switzerland that is to say one hundred per cent (100%) of its whole issued shares, this contribution being valued at five million nine hundred thousand euros (EUR 5,900,000.-).

2. One hundred twenty five thousand (125,000) shares of INVESTORS SERVICES (Gibraltar) Limited, a company duly incorporated and existing under the laws of Gibraltar, having its registered office at 205 Neptune House Marina Bay, Gibraltar that is to say one hundred per cent (100%) of its whole issued shares, this contribution being valued at one million four hundred thousand euros (EUR 1,400,000.-);

3. One million two hundred ninety five thousand (1,295,000) shares of Turicum Private Bank Limited, a company duly incorporated and existing under the laws of Gibraltar, having its registered office at Turicum House, 315 Main Street Gibraltar that is to say fifteen point forty per cent (15.40%) of its whole issued shares, this contribution being valued at one million nine hundred forty thousand four hundred euros (EUR 1,940,400.-);

4. Five thousand (5,000) shares of AMERIS CONSULTING S.A., a company duly incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at 7, rue Versonnex, Case Postale 6250, CH 1211 Geneva 6, Switzerland that is to say fifty per cent (50%) of its whole issued shares, this contribution being valued at two hundred thousand euros (EUR 200,000.-);

5. Two hundred twenty nine thousand six hundred eighty three (229,683) shares of VINARTE S.A., a company duly incorporated and existing under the laws of Romania, having its registered office at Nicolea Filipescu, Sector 2, Bucuresti, Romania that is to say thirteen point ninety nine per cent (13.99%) of its whole issued shares, this contribution being valued at two hundred thirty thousand euros (EUR 230,000.-);

6. One hundred (100) shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each of NEO HOLDING S.A., a company duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 165529; that is to say one hundred per cent (100%) of its whole issued shares, this contribution being valued at one hundred thousand euros (EUR 100,000.-);

7. Eight million four hundred eighty two thousand seven hundred and six (8,482,706) Tranche A bonds and three million three hundred sixty six thousand three hundred and five (3,366,305) Tranche B bonds issued by NEO HOLDING S.A., a company duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 165529 valued at eight million six hundred forty thousand one hundred and fifteen euros (EUR 8,640,115.-) together with the payment of a cash balance amounting to four million three hundred thousand euros (EUR 4,300,000.-); this contribution being valued at an aggregate amount of twelve million nine hundred forty thousand one hundred and fifteen euros (EUR 12,940,115.-)

The existence and the valuation of the contributions in kinds, result from the valuation report dated 23 December 2014 of the independent auditor appointed by the Company (réviseur d'entreprises agréé) Audit Conseil Services S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 240, route d'Arlon, L-8010 Strassen registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 142685, which, initialled and signed ne varietur by the appearing parties and the Notary will remain annexed to the present deed and which concludes in French language as follows:

“ **4. Conclusion.** Sur la base des travaux réalisés et décrits ci-avant, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous permet de croire que le valeur de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions émises en contrepartie.”

The Shareholders unanimously approved and acknowledged the valuation made by Audit Conseil Services S.à r.l., prenamed.

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the partners decide to amend article 5.1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

#### “ **5. Share capital.**

5.1 The subscribed share capital of the Company is set at nineteen million five hundred forty one thousand four hundred and fifteen euros (EUR 19,541,415.-) represented by:

- one million one hundred twenty thousand (1,120,000) unlimited Shares of unlimited shareholder (“actions de commandité”, herein defined as “Unlimited Shares”);

- eighteen million four hundred twenty one thousand four hundred fifteen (18,421,415) limited shares of limited shareholder (“actions de commanditaire” herein defined as “Limited Shares”);

with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.”

### *Costs and expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at six thousand euros (EUR 6,000.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, soussignée.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions MAROVITA HOLDING S.C.A. (la «Société»), ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 191640, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 3749 du 5 décembre 2014; et dont les statuts n'ont à ce jour jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Sara Lecomte, demeurant à Cosnes-et-Romain (France).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Anthony GRACA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées par recommandé aux actionnaires.

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les deux cents (200) actions de commandité et cent dix (110) actions de commanditaire représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1.- Décision de fixer la valeur nominale des actions à un euro (EUR 1,-).

2.- Apport total d'un montant total de vingt-trois millions huit cent dix mille quatre cent quinze euros (EUR 23.810.415,-) rémunéré par une augmentation du capital social d'un montant de dix-neuf millions cinq cent dix mille cinq cent quinze euros (EUR 19.510.515,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à dix-neuf millions cinq cent quarante et un mille quatre cent quinze euros (EUR 19.541.415,-) par l'émission d'un million cent mille (1.100.000,-) actions de Commandité et dix-huit millions quatre cent dix mille cinq cent quinze (18.410.515) actions de Commanditaire nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune ensemble et par le paiement d'une soulte d'un montant de quatre millions trois cent mille euros (EUR 4.300.000,-); et ayant les droits et obligations établis dans les Statuts tels que modifiés par le biais d'un apport en nature.

Souscription et paiement des Nouvelles Actions.

3.- Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts.

V.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, les Actionnaires décident de renoncer aux formalités de convocation.

Les actionnaires acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Ils confirment que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions à un euro (EUR 1,-) et de procéder au remplacement des deux cents (200) actions de commandité et cent dix (110) actions de commanditaire d'une valeur nominale de cent euros

(EUR 100,-) existantes par vingt mille (20.000) actions de commandité (ci-après les «Actions de Commandité») et onze mille (11.000) actions de commanditaire (ci-après les «Actions de Commanditaire.») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En conséquence, le capital social souscrit de la Société est désormais fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par:

- vingt mille (20.000) actions de commandité;
  - onze mille (11.000) actions de commanditaire;
- d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'effectuer un apport d'un montant total de vingt-trois millions huit cent dix mille quatre cent quinze euros (EUR 23.810.415,-) rémunéré par une augmentation du capital social souscrit à concurrence de dix-neuf millions cinq cent dix mille cinq cent quinze euros (EUR 19.510.515,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à dix-neuf millions cinq cent quarante et un mille quatre cent quinze euros (EUR 19.541.415,-) par l'émission d'un million cent mille (1.100.000) actions de Commandité et dix-huit millions quatre cent dix mille cinq cent quinze (18.410.515) actions de Commanditaire nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et par le paiement d'une soulte d'un montant de quatre millions trois cent mille euros (EUR 4.300.000,-) par un apport en nature consistant en actions des sociétés mentionnées ci-dessous.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

La totalité des un million cent mille (1.100.000) actions de Commandité et dix-huit millions quatre cent dix mille cinq cent quinze (18.410.515) actions de Commanditaire nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) sera souscrite comme suit:

A. WAIT CONTROL S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, et ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg pour un million cent mille (1.100.000) actions de Commandité et les libérer intégralement par l'apport en nature ci-après décrit:

Sept cent vingt et un mille quatre-vingt neuf (721.089) Obligations de Tranche A et deux cent quatre-vingt six mille cent cinquante-neuf (286.159) Obligations de Tranche B émises par NEO HOLDING S.A., une société dûment constituée et établie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro B 165529; cet apport a été évalué à un million cent mille euros (EUR 1.100.000,-).

B. Monsieur Tim Marcus BROCKMANN, né le 24 août 1969 à Francfortsur-le-Main (Allemagne), demeurant à Capilano House 6/2/2 Victualling Office Lane\_Gibraltar pour dix-huit millions quatre cent dix mille cinq cent quinze (18.410.515) actions de Commanditaire libérer intégralement par des apports en nature ci-après décrits:

1. Cinq mille (5.000) actions d'AMADEUS FIDUCIAIRE S.A., une société dûment constituée et établie selon les lois de Suisse, ayant son siège social au 7, rue Versonnex, Case Postale 6250, CH 1211 Genève 6, Suisse c'est à dire cent pour cent (100%) de la totalité de ses actions émises, cet apport étant évalué à cinq millions neuf cent mille euros (EUR 5.900.000,-);

2. Cent vingt-cinq mille (125.000) actions d'INVESTORS SERVICES (GIBRALTAR) Limited, une société dûment constituée et établie selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 205 Neptune House Marina Bay, Gibraltar c'est à dire cent pour cent (100%) de la totalité de ses actions émises, cet apport étant évalué à un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000,-);

3. Un million deux cent quatre-vingt-quinze mille (1.295.000) actions de Turicum Private Bank Limited, une société dûment constituée et établie selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social à Turicum House, 315 Main Street Gibraltar, c'est à dire quinze virgule quarante pour cent (15,40%) de la totalité de ses actions émises, cet apport étant évalué à un million neuf cent quarante mille quatre cents euros (EUR 1.940.400,-);

4. Cinq mille (5.000) actions, d'AMERIS CONSULTING S.A., une société dûment constituée et établie selon les lois de Suisse, ayant son siège social au 7, rue Versonnex, Case Postale 6250, CH 1211 Geneva 6, Suisse c'est à dire cinquante pour cent (50%) de la totalité de ses actions émises, cet apport étant évalué à deux cent mille euros (EUR 200.000,-);

5. Deux cent vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-trois (229.683) actions de VINARTE S.A., une société dûment constituée et établie selon les lois de Suisse, ayant son siège social au 7, rue Versonnex, Case Postale 6250, CH 1211 Geneva 6, Suisse c'est à dire treize virgule quatre-vingt-dix-neuf pour cent (13,99%) de la totalité de ses actions émises, cet apport étant évalué à deux cent trente mille euros (EUR 230.000,-);

6. Cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, de NEO HOLDING S.A., une société dûment constituée et établie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro B 165529; c'est à dire cent pour cent (100%) de la totalité de ses actions émises, cet apport étant évalué à cent mille euros (EUR 100.000,-);

7. Huit millions quatre cent quatre-vingt deux mille sept cent six (8.482.706) Obligations de Tranche A et trois millions trois cent trente-six mille trois cent cinq (3.366.305) Obligations de Tranche B émises par NEO HOLDING S.A., une société dûment constituée et établie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro B 165529 évalué à huit millions six cent quarante mille cent quinze euros (EUR 8.640.115,-) ensemble avec le paiement d'une soulte d'un montant de (EUR 4.300.000,-); cet apport a été évalué à un montant total de douze millions neuf cent quarante mille cent quinze euros (EUR 12.940.115,-).

L'existence et l'expertise des Apports en Nature résultent du rapport d'expertise daté du 23 décembre 2014 du réviseur d'entreprises agréé de la Société Audit Conseil Services S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 240, route d'Arlon, L-8010 Strassen immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 142685, qui restera dûment paraphé et signé ne varietur par le notaire instrumentant et les comparants annexé au présent acte et qui se conclut comme suit:

“ **4. Conclusion.** Sur la base des travaux réalisés et décrits ci-avant, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous permet de croire que le valeur de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions émises en contrepartie.”

Les Actionnaires approuvent à l'unanimité et prennent acte de l'évaluation réalisée par Audit Conseil Services S.à r.l. précité.

#### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

#### « **5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à dix-neuf millions cinq cent quarante et un mille quatre cent quinze euros (EUR 19.541.415,-) représenté par:

- un million cent vingt mille (1.120.000) actions de commandité (ci-après les «Actions de Commandité»);
- dix-huit millions quatre cent vingt et un mille quatre cent quinze (18.421.415) actions de commanditaire (ci-après les «Actions de Commanditaire.»);

d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune»

#### *Frais et dépense*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés à six mille euros (EUR 6.000,-).

Dont acte notarié, dressé à Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, A. GRACA, D. KOLBACH.

Enregistré à Redange/Attert le 24 décembre 2014. Relation: RED/2014/2636. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2015005590/294.

(150006062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

---

#### **Waldemar KRONAUER Handel & Logistik AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 37CD, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.583.

Les comptes annuels rectificatifs au 31.12.2008 (rectificatif du dépôt des comptes annuels 2008 déposé le 05/11/2010 no L100168627) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015006851/10.

(150006458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

---

**Tomkins Automotive Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 115.665.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of the month of December,  
Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Tomkins Automotive Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115665, established under the Luxembourg laws pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, of March 14, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1254 of June 29, 2006, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, of December 28, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 501, of February 28, 2013, and having a subscribed and fully paid in share capital of one hundred thousand United States Dollars (USD 100.000,-) represented by two thousand (2.000) shares with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50,-) each (the Absorbing Company),

represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, pursuant to a special power of attorney granted to the board of manager of the Absorbing Company dated October 21, 2014, which remained attached to the merger proposal received by the undersigned notary on November 10, 2014.

The appearing party requested the undersigned notary to state as follows:

1. The merger proposal relating to the merger of the Absorbing Company and its wholly owned direct subsidiaries Tomkins Overseas Financing S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 86642, established under the Luxembourg laws pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, of February 28, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 965, of June 25, 2002, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, of December 28, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 502, of February 28, 2013, and having a subscribed and fully paid in share capital of one hundred thousand United States Dollars (USD 100.000,-) represented by four thousand (4.000) shares with a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25,-) each (the "Absorbed Company 1") and Tomkins Overseas Funding S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 86643, established under the Luxembourg laws pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, of February 28, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 963, of June 25, 2002, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, of December 28, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 508, of March 1, 2013, and having a subscribed and fully paid in share capital of one hundred thousand United States Dollars (USD 100.000,-) represented by four thousand (4.000) shares of twenty-five United States Dollars (USD 25,-) each (the "Absorbed Company 2" and together with the Absorbed Company 1 and the Absorbing Company, the "Merging Companies"), was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 3493 of November 21, 2014 (the "Merger Proposal");

2. The Merger Proposal provides that the merger between the Merging Companies shall become effective on December 21, 2014;

3. In accordance with article 273 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), the merger shall become effective vis-à-vis third parties after the publication of the present enactment deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés in accordance with article 9 of the Law;

4. The Merger Proposal and the annual accounts of the last three (available) financial years (where relevant) of the Merging Companies have been made available at the registered office of the Merging Companies at least one month before the effective date of the merger between the Merging Companies;

5. None of the shareholders of the Absorbing Company has requested that a general meeting of shareholder(s) be called pursuant to article 279(1)c) of the Law; and

6. The Absorbed Company ceased to exist on December 21, 2014.

The certificate of the Absorbing Company certifying the availability of the documents pursuant to article 264 of the Law and the absence of a request for the convening of a general meeting of the shareholders of the Absorbing Company pursuant to article 279(1) c) of the Law, has been submitted to the notary and shall, after having been initialled ne varietur

by the appearing party and the undersigned notary, remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party has thus requested the undersigned notary to issue the present certificate pursuant to article 273 of the Law.

#### Statement

Pursuant to article 273 of the Law, the undersigned notary hereby declares that he made the necessary verifications and certifies the existence and the validity of acts and formalities carried out by the Merging Companies and that in consequence the conditions of article 279 of the Law have been fulfilled.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Tomkins Automotive Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115665, constituée sous les lois luxembourgeoises par acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, du 14 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1254 du 29 juin 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché of Luxembourg, du 28 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 501 du 28 février 2013, ayant un capital social entièrement libéré de cent mille dollars des Etats-Unis (USD 100.000,-), représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune (la Société Absorbante),

représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir spécial accordé par résolutions du conseil de gérance de la Société Absorbante du 21 octobre 2014, qui est restée attachée au projet de fusion reçu par le notaire soussigné le 10 novembre 2014.

La partie comparante a requis le notaire soussigné d'acter comme suit:

1. Le projet de fusion relatif à la fusion de la Société Absorbante et ses filiales directes entièrement détenues Tomkins Overseas Financing S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86642, constituée sous les lois luxembourgeoises par acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, du 28 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 965 du 25 juin 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché of Luxembourg, du 28 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 502 du 28 février 2013, ayant un capital social entièrement libéré de cent mille dollars des Etats-Unis (USD 100.000,-), représenté par quatre mille (4000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 25,-) chacune (la «Société Absorbée 1») et Tomkins Overseas Funding S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86643, constituée sous les lois luxembourgeoises par acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, du 28 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 963 du 25 juin 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché of Luxembourg, du 28 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 508 du 1<sup>er</sup> mars 2013, ayant un capital social entièrement libéré de cent mille dollars des Etats-Unis (USD 100.000,-), représenté par quatre mille (4000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 25,-) chacune (la «Société Absorbée 2» ensemble avec la Société Absorbée 1 et la Société Absorbante, les «Sociétés Fusionnantes»), a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 3493 du 21 novembre 2014 (le «Projet de Fusion»);

2. Le Projet de Fusion prévoit que la fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante devient effective au 21 décembre 2014;

3. Conformément à l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), la fusion deviendra effective vis-à-vis des tiers après la publication du présent constat de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations conformément à l'article 9 de la Loi;

4. Le Projet de Fusion et les comptes annuels des trois derniers exercices (disponibles) (si pertinent) des Sociétés Fusionnantes ont été mis à disposition au siège social des Sociétés Fusionnantes au moins un mois avant la date effective de la fusion entre les Sociétés Fusionnantes;

5. Aucun des actionnaires de la Société Absorbante n'a demandé la convocation d'une assemblée générale conformément à l'article 279(1)c) de la Loi; et

6. La Société Absorbée a cessé d'exister le 21 décembre 2014.

Le certificat de la Société Absorbante certifiant conformément à l'article 264 de la Loi la disponibilité des documents et l'absence de demande de convocation de l'assemblée générale de la Société Absorbante conformément à l'article 279 (1) c) de la Loi, a été soumis au notaire et restera, après avoir été signé ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux autorités d'enregistrement.

La partie comparante a ainsi demandé au notaire soussigné d'émettre le présent certificat conformément à l'article 273 de la Loi.

#### *Déclaration*

Conformément à l'article 273 de la Loi, le notaire soussigné déclare par la présente qu'il a effectué les vérifications nécessaires et certifie l'existence et la validité des actes et formalités entrepris par les Sociétés Fusionnantes et que de ce fait les conditions de l'article 279 de la Loi ont été remplies.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglaise reconnaît que, à la demande de la partie comparante cet acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date entête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63616. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005859/146.

(150005392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

#### **Agave Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 273.400.871,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.755.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of October,

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr. Juan Francisco Beckmann Vidal, entrepreneur, born in Mexico City, Mexico, on February 9, 1940, with professional address at Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexico (the "Original Shareholder"),

Here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that Mr. Juan Francisco Beckmann Vidal, is the Original Shareholder of Agave Luxco S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office set at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 148.755, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 7 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2193 on 10 November 2009, and whose articles of association have been modified for the last time by deed of Maître Hellinckx,

prenamed, on October 21, 2014, in course of publication in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association (hereafter referred to as the “Company”).

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

#### *Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred seventy three million three hundred and eighty thousand eight hundred and seventy one US Dollars (USD 273,380,871.-) by the issuance of two hundred seventy three million three hundred eighty thousand eight hundred and seventy one (273,380,871) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each;

2. Admission of Fambeck Luxco Sàrl, with registered office in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 190539 (“Fambeck”), as new shareholder of the Company;

3. Subsequent waiver by the Original Shareholder of his preferential subscription rights in relation to two hundred seventy three million three hundred eighty thousand eight hundred and seventy one (273,380,871) new issued shares subscribed by Fambeck;

4. Subscription and payment of two hundred and seventy three million three hundred eighty thousand eight hundred and seventy one (273,380,871) new issued shares by Fambeck by contribution in kind;

5. Approval of the amendment of the Company’s articles of association to reflect the issuance of new shares,

6. Proxies,

7. Miscellaneous.

#### *First resolution*

The Original Shareholder DECIDES to increase the corporate capital of the Company by an amount of two hundred and seventy three million three hundred and eighty thousand eight hundred and seventy one US Dollars (USD 273,380,871.-) by the issuance of two hundred and seventy three million three hundred and eighty thousand eight hundred and seventy one (273,380,871) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, each share vested with the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Second resolution*

The Original Shareholder APPROVES Fambeck, as new shareholder of the Company and the Original Shareholder DECIDES to waive his preferential subscription rights.

#### *Third resolution*

##### *Contributor's Intervention - Subscription - Payment*

There now appeared Mr. Regis Galiotto, acting in his capacity as duly appointed special attorney of Fambeck by virtue of one proxy given under private seal, which will remain attached to the present deed.

Fambeck DECIDES to subscribe for two hundred and seventy three million three hundred and eighty thousand eight hundred and seventy one (273,380,871) new shares divided into twenty seven million three hundred and fifty three thousand one hundred and ninety (27,353,190) new Class A shares, twenty seven million three hundred and thirty six thousand four hundred and nine (27,336,409) new Class B shares, twenty seven million three hundred and thirty six thousand four hundred and nine (27,336,409) new Class C shares, twenty seven million three hundred and thirty six thousand four hundred and nine (27,336,409) new Class D shares, twenty seven million three hundred and thirty six thousand four hundred and nine (27,336,409) new Class E shares, twenty seven million three hundred and thirty six thousand four hundred and nine (27,336,409) new Class F shares, twenty seven million three hundred and thirty six thousand four hundred and nine (27,336,409) new Class G shares, twenty seven million three hundred and thirty six thousand four hundred and nine (27,336,409) new Class H shares, twenty seven million three hundred and thirty six thousand four hundred and nine (27,336,409) new Class I shares and twenty seven million three hundred and thirty six thousand four hundred and nine (27,336,409) new Class J shares, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each and full payment of the two hundred and seventy three million three hundred and eighty thousand eight hundred and seventy one (273,380,871) new shares by a contribution in kind consisting in the ownership of a claim (the “Claim”).

#### *Description of the contribution in kind*

The appearing persons stated that:

The total of the Claim being valued by the board of managers of Fambeck (the “Board”) at the amount of two hundred and seventy three million three hundred and eighty thousand eight hundred and seventy one US Dollars (USD 273,380,871.-) on the basis of a valuation report made by the Board.

#### *Evidence of the Claim's existence and value*

Proof of the ownership and the value of the Claim have been given to the undersigned notary.

#### Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution in kind being fully carried out, the Original Shareholder and Fambeck unanimously DECIDE to amend article 5.1. of the Articles to read as follows:

“ 5.1. The issued corporate capital is set at two hundred and seventy three million four hundred thousand eight hundred and seventy one US Dollars (USD 273,400,871.-) divided into:

- Twenty seven million three hundred fifty five thousand one hundred and ninety (27,355,190) Class A shares,
- Twenty seven million three hundred thirty eight thousand four hundred and nine (27,338,409) Class B Shares,
- Twenty seven million three hundred thirty eight thousand four hundred and nine (27,338,409) Class C Shares,
- Twenty seven million three hundred thirty eight thousand four hundred and nine (27,338,409) Class D Shares,
- Twenty seven million three hundred thirty eight thousand four hundred and nine (27,338,409) Class E Shares,
- Twenty seven million three hundred thirty eight thousand four hundred and nine (27,338,409) Class F Shares,
- Twenty seven million three hundred thirty eight thousand four hundred and nine (27,338,409) Class G Shares,
- Twenty seven million three hundred thirty eight thousand four hundred and nine (27,338,409) Class H Shares,
- Twenty seven million three hundred thirty eight thousand four hundred and nine (27,338,409) Class I Shares, and
- Twenty seven million three hundred thirty eight thousand four hundred and nine (27,338,409) Class J Shares.

Each share with a nominal value of USD 1.- (one US Dollar) all subscribed and fully paid-up and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation.”

#### Fifth resolution

The Original Shareholder and Fambeck unanimously RESOLVE to authorize any manager of the Company, acting individually under his sole signature, in the name and on behalf of the Company to amend, sign and execute the share register of the Company to reflect the capital increase, and more generally to carry out any necessary or useful actions in relation to the present resolutions.

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about eight thousand Euros (8,000.- EUR).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt deux octobre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

M. Juan Francisco Beckmann Vidal, entrepreneur, né à Mexico City, Mexique, le 9 février 1940, demeurant professionnellement à Guillermo Gonzalez Camarena, 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexique (l'«Associé d'Origine»),

Dûment représenté par Mr. Regis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte du comparant et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en qualité ci-dessus indiquée, déclare et demande au notaire:

I. d'acter que M. Juan Francisco Beckmann Vidal, est l'Associé d'Origine de la Société à responsabilité limitée Agave Luxco S.à r.l, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.755, constituée suivant acte reçu par Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 7 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2193 du 10 novembre 2009, page 105254, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître Hellinckx, le 21 octobre 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux cent soixante-treize millions trois cent quatre-vingt mille huit cent soixante et onze Dollars Américains (USD 273.380.871.-) par l'émission de deux cent soixante-treize millions trois cent quatre-vingt mille huit cent soixante et onze (273.380.871) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-) chacune;
2. Admission de Fambeck Luxco Sàrl, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés («Fambeck»), en tant que nouvel associé de la Société;
3. Renonciation subséquente par l'Associé de son droit préférentiel de souscription concernant les deux cent soixante-treize millions trois cent quatre-vingt mille huit cent soixante et onze (273.380.871) nouvelles parts sociales émises et souscrites par Fambeck;
4. Souscription et libération des deux cent soixante-treize millions trois cent quatre-vingt mille huit cent soixante et onze (273.380.871) nouvelles parts sociales par Fambeck par un apport en nature;
5. Approbation de la modification des statuts pour refléter l'émission de nouvelles parts sociales;
6. Procurations; et
7. Divers.

*Première résolution*

L'Associé d'Origine DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante-treize millions trois cent quatre-vingt mille huit cent soixante et onze Dollars Américains (USD 273.380.871) par l'émission de deux cent soixante-treize millions trois cent quatre-vingt mille huit cent soixante et onze (273.380.871) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-) chacune.

*Deuxième résolution*

L'Associé d'Origine APPROUVE Fambeck en tant que nouvel associé de la Société et l'Associé d'Origine DECIDE de renoncer à son droit préférentiel de souscription.

*Troisième résolution*

*Intervention - Souscription - Paiement*

Est alors intervenu aux présentes M. Regis Galiotto, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé d'Origine, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui restera annexée aux présentes.

Fambeck a déclaré souscrire et payer en totalité deux cent soixante-treize millions trois cent quatre-vingt mille huit cent soixante et onze (273.380.871) nouvelles parts sociales divisées en vingt-sept millions trois cent cinquante-trois mille cent quatre-vingt-dix (27.353.190) nouvelles parts sociales de classe A, vingt-sept millions trois cent trente-six mille quatre cent neuf (27.336.409) nouvelles parts sociales de classe B, vingt-sept millions trois cent trente-six mille quatre cent neuf (27.336.409) nouvelles parts sociales de classe C, vingt-sept millions trois cent trente-six mille quatre cent neuf (27.336.409) nouvelles parts sociales de classe D, vingt-sept millions trois cent trente-six mille quatre cent neuf (27.336.409) nouvelles parts sociales de classe E, vingt-sept millions trois cent trente-six mille quatre cent neuf (27.336.409) nouvelles parts sociales de classe F, vingt-sept millions trois cent trente-six mille quatre cent neuf (27.336.409) nouvelles parts sociales de classe G, vingt-sept millions trois cent trente-six mille quatre cent neuf (27.336.409) nouvelles parts sociales de classe H, vingt-sept millions trois cent trente-six mille quatre cent neuf (27.336.409) nouvelles parts sociales de classe I et vingt-sept millions trois cent trente-six mille quatre cent neuf (27.336.409) nouvelles parts sociales de classe J, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-) chacune pour un montant de deux cent soixante-treize millions trois cent quatre-vingt mille huit cent soixante et onze Dollars Américains (USD 273.380.871) par paiement consistant en l'apport en nature d'une créance (la «Créance»).

*Description de l'apport en nature*

Les comparants déclarent que:

La Créance a été évaluée par le conseil de gérance de Fambeck (le «Conseil») à un montant de deux cent soixante-treize millions trois cent quatre-vingt mille huit cent soixante et onze Dollars Américains (USD 273.380.871) sur la base d'un rapport d'évaluation émis par le Conseil.

*Preuve de l'existence et de la valeur de la Créance*

Preuve de la propriété et de la valeur de la Créance a été donnée au notaire instrumentant.

*Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport en nature ayant été accompli, l'Associé d'Origine et Fambeck décident de modifier l'article 5.1. des Statuts de la Société comme suit:

« 5.1. Le capital émis de la Société est fixé à deux cent soixante-treize millions quatre cent mille huit cent soixante et onze Dollars Américains (USD 273.400.871) divisé en:

- vingt-sept millions trois cent cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-dix (27.355.190) parts sociales de classe A,
- vingt-sept millions trois cent trente-huit mille quatre cent neuf (27.338.409) parts sociales de classe B,
- vingt-sept millions trois cent trente-huit mille quatre cent neuf (27.338.409) parts sociales de classe C,
- vingt-sept millions trois cent trente-huit mille quatre cent neuf (27.338.409) parts sociales de classe D,
- vingt-sept millions trois cent trente-huit mille quatre cent neuf (27.338.409) parts sociales de classe E,
- vingt-sept millions trois cent trente-huit mille quatre cent neuf (27.338.409) parts sociales de classe F,
- vingt-sept millions trois cent trente-huit mille quatre cent neuf (27.338.409) parts sociales de classe G,
- vingt-sept millions trois cent trente-huit mille quatre cent neuf (27.338.409) parts sociales de classe H,
- vingt-sept millions trois cent trente-huit mille quatre cent neuf (27.338.409) parts sociales de classe I, et
- vingt-sept millions trois cent trente-huit mille quatre cent neuf (27.338.409) parts sociales de classe J.

Chaque part sociale a une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-) et toutes entièrement souscrites et libérées avec tous les droits et obligations tels que déterminés par les présents statuts.»

*Cinquième résolution*

L'Associé d'Origine et Fambeck DÉCIDENT d'autoriser tout gérant de la Société, agissant individuellement sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à modifier, adapter et signer le registre des associés de la Société et d'y refléter l'augmentation de capital précitée et plus généralement d'entreprendre toutes actions utiles ou nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunération et charges, de quelque forme que ce soit, incombant à la société suite à cet acte sont estimés approximativement à huit mille Euros (8.000.- EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, et sans question complémentaire, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête des membres du bureau et des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, dont le nom, le nom de baptême, l'état civil et l'adresse sont connus du notaire, celui-ci a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2014. Relation: LAC/2014/51052. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005978/221.

(150006466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

**Foresight VCT (Lux) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 120.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 161.412.

*Extrait des résolutions des associés de la Société*

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 3 décembre 2014 qui ont été acceptées:

- la nomination de Mme. Miranda Lansdowne, née le 3 octobre 1974 à Rugby, Royaume Uni, résidant professionnellement au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet à partir du 3 décembre 2014 et ce jusqu'à la réunion générale annuelle des associés qui se tiendra en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

*Mandataire*

Référence de publication: 2015006313/16.

(150007170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

**Otto Finance Luxembourg A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 83.846.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 janvier 2015.  
Référence de publication: 2015005648/10.  
(150005760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

**ProLogis European Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 70.892.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 janvier 2015.  
Référence de publication: 2015005675/10.  
(150005675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

**EVC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.  
R.C.S. Luxembourg B 185.313.

In the year two thousand fourteen, on the nineteenth day of December,  
Before Maître Danielle KOLBACH, Civil Law Notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,  
undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of “EVC International S.à r.l.” (here after “the Company”), a “société à responsabilité limitée”, having its registered office at L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie, incorporated by deed enacted on March 4, 2014, R.C.S. Luxembourg number B 185 313, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated May 16, 2014, Nr 1255 and which bylaws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated on November 3, 2014, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated December 3, 2014, Nr 3681.

The meeting is opened with Maître Catherine Dessoy, Lawyer, with professional address in Luxembourg in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Decision to create 5 (five) classes of redeemable shares being Class A Preferred Shares, Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares, Class D Preferred Shares and Class E Preferred Shares, all with a par value of 1.-EUR (one euro);

2. Decision to convert the 12,500 (twelve thousand five hundred) currently existing shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares;

3. Decision to increase the share capital by an amount of 150,000.-EUR (one hundred fifty thousand euros) so as to raise it from its current amount of 12,500.-EUR (twelve thousand five hundred euros) up to 162,500.-EUR (one hundred sixty two thousand five hundred euros) by the issuance of 150,000 (one hundred fifty thousand) new shares of classes A to E, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, by contribution in cash and payment of a share premium of 1,350,000.-EUR (one million three hundred fifty thousand euros). Subscription and payment of the new shares and the share premium;

4. Subsequent amendment and restatement of article 8 of the articles of association.

After deliberation, the meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

*First resolution:*

The shareholders unanimously decide to create 5 (five) classes of redeemable shares being Class A Preferred Shares, Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares, Class D Preferred Shares and Class E Preferred Shares, all with a par value of 1.-EUR (one euro).

*Second resolution:*

The shareholders unanimously decide to convert the 12,500 (twelve thousand five hundred) currently existing shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary Shares.

*Third resolution:*

The shareholders unanimously decide to increase the share capital of the Company by an amount of 150,000.-EUR (one hundred fifty thousand euros) so as to raise it from its current amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euros) up to 162,500.-EUR (one hundred sixty two thousand five hundred euros) new shares of classes A to E, as follows:

- 30,000 redeemable Class A Preferred Shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;
- 30,000 redeemable Class B Preferred Shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;
- 30,000 redeemable Class C Preferred Shares, having a par value of 1.- EUR (one euro), to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;
- 30,000 redeemable Class D Preferred Shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;
- 30,000 redeemable Class E Preferred Shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash

to be issued with a share premium of an aggregate amount of 1,350,000.-EUR (one million three hundred fifty thousand euros).

The existing shareholders:

1. IK VII N° 1 Limited Partnership
2. IK VII N° 2 Limited Partnership
3. IK VII N° 3 Limited Partnership
4. IK VII N° 4 Limited Partnership

all acting ultimately through IK VII Limited, a company incorporated and existing under the Laws of Jersey, with registered office at Charles Bisson House 3<sup>rd</sup> Floor, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands JE2 3RA (hereafter "IK VII") declare to subscribe 150,000 new shares as follows:

Shareholders	Class A Preferred Shares	Class B Preferred Shares	Class C Preferred Shares	Class D Preferred Shares	Class E Preferred Shares	TOTAL
IK VII N° 1 Limited Partnership . . . . .	9,094	9,094	9,094	9,094	9,094	45,470
IK VII N° 2 Limited Partnership . . . . .	6,642	6,642	6,642	6,642	6,642	33,210
IK VII N° 3 Limited Partnership . . . . .	7,577	7,577	7,577	7,577	7,577	37,885
IK VII N° 4 Limited Partnership . . . . .	6,687	6,687	6,687	6,687	6,687	33,435
TOTAL . . . . .	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000	150,000

*Intervention - Subscription - Payment*

Therefore have intervened IK VII here represented by Mrs. Catherine Dessoy, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, who declared, in its here above capacity, to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Class A Preferred Shares:

Shareholders	Preferred Shares	Amount of the subscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership . . . . .	9,094	9,094
IK VII N° 2 Limited Partnership . . . . .	6,642	6,642
IK VII N° 3 Limited Partnership . . . . .	7,577	7,577
IK VII N° 4 Limited Partnership . . . . .	6,687	6,687
TOTAL . . . . .	30,000	30,000

Class B Preferred Shares:

Shareholders	Preferred Shares	Amount of the subscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership .....	9,094	9,094
IK VII N° 2 Limited Partnership .....	6,642	6,642
IK VII N° 3 Limited Partnership .....	7,577	7,577
IK VII N° 4 Limited Partnership.....	6,687	6,687
TOTAL .....	30,000	30,000

## Class C Preferred Shares:

Shareholders	Preferred Shares	Amount of the subscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership .....	9,094	9,094
IK VII N° 2 Limited Partnership .....	6,642	6,642
IK VII N° 3 Limited Partnership .....	7,577	7,577
IK VII N° 4 Limited Partnership.....	6,687	6,687
TOTAL .....	30,000	30,000

## Class D Preferred Shares:

Shareholders	Preferred Shares	Amount of the subscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership .....	9,094	9,094
IK VII N° 2 Limited Partnership .....	6,642	6,642
IK VII N° 3 Limited Partnership .....	7,577	7,577
IK VII N° 4 Limited Partnership.....	6,687	6,687
TOTAL .....	30,000	30,000

## Class E Preferred Shares:

Shareholders	Preferred Shares	Amount of the subscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership .....	9,094	9,094
IK VII N° 2 Limited Partnership .....	6,642	6,642
IK VII N° 3 Limited Partnership .....	7,577	7,577
IK VII N° 4 Limited Partnership.....	6,687	6,687
TOTAL .....	30,000	30,000

All of these shares have been fully paid up with a share premium of an aggregate amount of 1,350,000-EUR (one million three hundred fifty thousand euros), as follows:

Shareholders	Share premium
IK VII N° 1 Limited Partnership .....	409,187.00
IK VII N° 2 Limited Partnership .....	298,896.00
IK VII N° 3 Limited Partnership .....	340,986.00
IK VII N° 4 Limited Partnership .....	300,931.00
TOTAL .....	1,350,000.00

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 150,000.-EUR (one hundred fifty thousand euros) as share capital increase plus a share premium of 1,350,000-EUR (one million three hundred fifty thousand euros) as was certified to the undersigned notary.

*Fourth resolution:*

Subsequently to these resolutions, the meeting decides to amend and to restate article 8 of the articles of association in order to give it the following content:

**“ Art. 8.**

8.1. The Company's corporate capital is fixed at 162,500.-EUR (one hundred sixty two thousand five hundred euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares (the «Ordinary Shares»), 30,000 (thirty thousand) redeemable class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»), 30,000 (thirty thousand) redeemable class B preferred shares (the «Class B Preferred Shares»), 30,000 (thirty thousand) redeemable class C preferred shares (the «Class C Preferred Shares»), 30,000 (thirty thousand) redeemable class D preferred shares (the «Class D Preferred Shares») and 30,000 (thirty thousand) redeemable class E preferred shares (the «Class E Preferred Shares») representing a total of 162,500 (one hundred sixty two thousand five hundred) shares of a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereafter together referred to as a «share» or the «shares».

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

**8.2. Repurchase.**

8.2.1 - The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares provided that such cancellation relates to the whole of one or more classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class E Preferred Shares).

8.2.2 - In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more classes of Preferred Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the relevant class (es) held by them and cancelled.

8.2.3 - Each class of Preferred Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount.

8.2.4 - In the case of redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Value per Share.

**8.3. Dividends.**

The holders of each Class of Preferred Shares shall be entitled, during the existence of the relevant Class of shares, to receive a fixed annual cumulative preferential dividend, which will only be payable at the redemption and cancellation of the relevant Class of shares or upon liquidation of the Company, as follows:

Class A Preferred Shares: zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the Class A Preferred Shares held by them;

Class B Preferred Shares: zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the Class B Preferred Shares held by them;

Class C Preferred Shares: zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the Class C Preferred Shares held by them;

Class D Preferred Shares: zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the Class d Preferred Shares held by them;

Class E Preferred Shares: the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class E Preferred Shares) have been cancelled following its redemption or otherwise at the time of distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class D Preferred Shares).

**8.4 - Share premium.**

Any available share premium shall be distributable to the shareholders proportionately to their holding of Shares.

**8.5- Modification of share capital.**

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 15 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

**8.6- Transfer, Acquisition and Subscription to Shares.**

Any transferee of, new subscriber to, acquirer or otherwise a shareholder of the Company's Shares must at all times acquire, subscribe to or otherwise hold shares in all of the Company's classes of Shares without exception. Therefore, no transferee, new subscriber, acquirer or otherwise shareholder may at any time hold Shares in one or more of the Company's classes of Shares without holding the same proportion of Shares in all other existing classes of the Company's Shares.

Subject to the provisions set forth in article 189 of the Law and the terms of any shareholders' agreement that may be in force among the Company's shareholders from time to time,

(i) Shares may be freely transferred between shareholders;

(ii) Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general shareholders' meeting, provided that, in each case, each shareholder must, following any such transfer, hold the same proportion of shares in each of the classes of Shares held. For the avoidance of doubt, a sale of Shares by a shareholder of one class of Shares triggers a sale of Shares, in the same proportion, of any other class of Shares held.

#### 8.7- Voting rights - Distributions.

Each Share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Save as provided in the present article 8,

i. The Ordinary Shares shall be entitled to an exclusive cumulative dividend amounting to zero point zero one percent (0.01%) of the net annual profit of the company (the "Ordinary Dividend").

ii. Each of the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares and the Class E Preferred Shares, shall be entitled to share on a pro-rata basis any residual profits remaining in the Company after the payment or provisioning of the Ordinary Dividend.

#### 8.8 - Indivisibility of Shares.

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### 8.9 - Definitions.

Available Amount: means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles of Association, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association.

Available Amount per Share: means in respect of a Class of Shares, the Available Amount divided by the number of Preferred Shares in issue in the class to be repurchased and cancelled.

Cancellation Value Per Share: shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares.

Interim Accounts: means the interim accounts of the Company as at the relevant interim Account Date.

Interim Account Date: means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preferred Shares

Total Cancellation Amount: means the amount determined by the Board of Managers taking and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

8.10. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorised and empowered to issue convertible bonds or not, or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible or not, into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that, in case of convertible bonds or assimilated instruments, these bonds or instruments are not be issued to the public and that upon conversion, article 189 of the Law will be complied with. The aforementioned instruments may however only be issued to shareholders proportionately to their holding of Shares immediately prior to such issuance.

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand five hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre,

Par devant Maître Danielle Kolbach notaire de résidence à Rédange-sur-Attert Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «EVC International S.à r.l.» ci-après «la Société», ayant son siège social à L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie, ci-après «la Société», constituée suivant acte reçu le 4 mars 2014, R.C.S. Luxembourg B numéro 185 313, publié au Mémorial C N° 1255 du 16 mai 2014 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 3 novembre 2014, publié au Mémorial C N° 3681 du 3 décembre 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Catherine Desso, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les associés représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Décision de créer 5 (cinq) classes de parts sociales rachetables à savoir les Parts sociales privilégiées de Classe A, les Parts sociales privilégiées de Classe B, les Parts sociales privilégiées de Classe C, les Parts sociales privilégiées de Classe D et les Parts sociales privilégiées de Classe E, toutes ayant une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune;

2. Décision de convertir les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires;

3. Décision d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 150.000,-EUR (cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros) à 162.500,-EUR (cent soixante-deux mille cinq cents euros) par l'émission de 150.000 (cent cinquante mille) nouvelles parts sociales de classes A à E, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire et paiement d'une prime d'émission de 1.350.000,-EUR (un million trois cent cinquante mille euros). - Souscription et paiement des nouvelles parts sociales et de la prime d'émission;

4. Modification subséquente et refonte complète de l'article 8 des statuts.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

Les associés décident à l'unanimité de créer 5 (cinq) classes de parts sociales rachetables à savoir les Parts sociales privilégiées de Classe A, les Parts sociales privilégiées de Classe B, les Parts sociales privilégiées de Classe C, les Parts sociales privilégiées de Classe D et les Parts sociales privilégiées de Classe E, toutes ayant une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune.

#### *Deuxième résolution:*

Les associés décident à l'unanimité de convertir les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires.

#### *Troisième résolution:*

Les associés décident à l'unanimité d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 150.000,-EUR (cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros) à 162.500,-EUR (cent soixante-deux mille cinq cents euros) par l'émission de 150.000 (cent cinquante mille) nouvelles parts sociales de classes A à E comme suit:

- 30.000 Parts sociales privilégiées de Classe A, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire;
- 30.000 Parts sociales privilégiées de Classe B, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire;
- 30.000 Parts sociales privilégiées de Classe C, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire;
- 30.000 Parts sociales privilégiées de Classe D, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire;
- 30.000 Parts sociales privilégiées de Classe E, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire

à émettre avec une prime d'émission d'un montant global de 1.350.000,- EUR (un million trois cent cinquante mille euros).

Les associés existants:

1. IK VII N° 1 Limited Partnership
2. IK VII N° 2 Limited Partnership
3. IK VII N° 3 Limited Partnership
4. IK VII N° 4 Limited Partnership
- 5.

agissant tous in fine à travers IK VII Ltd, une société constituée sous le droit de Jersey, ayant son siège social à Charles Bisson House, 3<sup>rd</sup> Floor, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA (ci-après «IK VII»), déclarent souscrire 150.000 nouvelles parts sociales comme suit:

Associés	Parts sociales privilégiées de Classe A	Parts sociales privilégiées de Classe B	Parts sociales privilégiées de Classe C	Parts sociales privilégiées de Classe D	Parts sociales privilégiées de Classe E	TOTAL
IK VII N° 1 Limited Partnership . . . . .	9.094	9.094	9.094	9.094	9.094	45.470
IK VII N° 2 Limited Partnership . . . . .	6.642	6.642	6.642	6.642	6.642	33.210
IK VII N° 3 Limited Partnership . . . . .	7.577	7.577	7.577	7.577	7.577	37.885
IK VII N° 4 Limited Partnership . . . . .	6.687	6.687	6.687	6.687	6.687	33.435
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>30.000</b>	<b>30.000</b>	<b>30.000</b>	<b>30.000</b>	<b>30.000</b>	<b>150.000</b>

*Intervention - Souscription - Paiement*

IK VII, ici représentée par Catherine Dessoy, prénommée, en vertu d'une procuration sous-seing privé, a déclaré souscrire, ès qualités, les nouvelles parts sociales émises, qui sont libérées intégralement en numéraire et payées comme suit:

Parts sociales privilégiées de Classe A:

Associés	Parts sociales privilégiées	Montant de la souscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership . . . . .	9.094	9.094
IK VII N° 2 Limited Partnership . . . . .	6.642	6.642
IK VII N° 3 Limited Partnership . . . . .	7.577	7.577
IK VII N° 4 Limited Partnership . . . . .	6.687	6.687
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>30.000</b>	<b>30,000</b>

Parts sociales privilégiées de Classe B:

Associés	Parts sociales privilégiées	Montant de la souscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership . . . . .	9.094	9.094
IK VII N° 2 Limited Partnership . . . . .	6.642	6.642

IK VII N° 3 Limited Partnership . . . . .	7.577	7.577
IK VII N° 4 Limited Partnership. . . . .	6.687	6.687
TOTAL . . . . .	30.000	30,000

Parts sociales privilégiées de Classe C:

Associés	Parts sociales privilégiées	Montant de la souscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership . . . . .	9.094	9.094
IK VII N° 2 Limited Partnership . . . . .	6.642	6.642
IK VII N° 3 Limited Partnership . . . . .	7.577	7.577
IK VII N° 4 Limited Partnership. . . . .	6.687	6.687
TOTAL . . . . .	30.000	30,000

Parts sociales privilégiées de Classe D:

Associés	Parts sociales privilégiées	Montant de la souscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership . . . . .	9.094	9.094
IK VII N° 2 Limited Partnership . . . . .	6.642	6.642
IK VII N° 3 Limited Partnership . . . . .	7.577	7.577
IK VII N° 4 Limited Partnership. . . . .	6.687	6.687
TOTAL . . . . .	30.000	30,000

Parts sociales privilégiées de Classe E:

Associés	Parts sociales privilégiées	Montant de la souscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership . . . . .	9.094	9.094
IK VII N° 2 Limited Partnership . . . . .	6.642	6.642
IK VII N° 3 Limited Partnership . . . . .	7.577	7.577
IK VII N° 4 Limited Partnership. . . . .	6.687	6.687
TOTAL . . . . .	30.000	30,000

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées avec une prime d'émission d'un montant global de 1.350.000,-EUR (un million trois cent cinquante mille euros) comme suit:

Associés	Prime d'émission
IK VII N° 1 Limited Partnership . . . . .	409.187
IK VII N° 2 Limited Partnership . . . . .	298.896
IK VII N° 3 Limited Partnership . . . . .	340.986
IK VII N° 4 Limited Partnership . . . . .	300.931
TOTAL . . . . .	1.350.000

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 150.000,-EUR (cent cinquante mille euros) à titre d'augmentation de capital ainsi que 1.350.000,- EUR (un million trois cent cinquante mille euros) à titre de prime d'émission, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Quatrième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts et de procéder à une refonte complète de ce dernier afin de lui donner la teneur suivante:

**« Art. 8.**

8.1.- Le capital social de la Société est fixé à 162.500,-EUR (cent soixante-deux mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), 30.000 (trente mille) parts sociales privilégiées de Classe A (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe A»), 30.000 (trente mille) parts sociales privilégiées de Classe B (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe B»), 30.000 (trente mille) parts sociales privilégiées de Classe C (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe C»), 30.000 (trente mille) parts sociales privilégiées de Classe D (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe D») et 30.000 (trente mille) parts sociales privilégiées de Classe E (les «Parts Sociales Privilégiées

de Classe E»), représentant un total de 162.500 (cent soixante-deux mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées sont désignées ci-après une «part sociale» ou les «parts sociales».

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi. Dans ce contexte, les Articles 200-1 et 200-2, entre autres, s'appliqueront, chaque décision de l'Associé Unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui devant être établis par écrit.

## 8.2 - Rachat.

8.2.1 - Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales, à condition qu'une telle annulation ait trait à l'intégralité d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales Privilégiées par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette(ces) Classe(s). En cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par les Parts Sociales Privilégiées de Classe E).

8.2.2 - Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de Parts Sociales faisant partie des Classes de Parts Sociales rachetées et annulées percevront de la part de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chacune des Parts Sociales des Classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

8.2.3 - Chaque classe de Parts Sociales Privilégiées donne droit à ses détenteurs, au prorata des Parts Sociales qu'ils détiennent dans cette classe, dans le cas d'un rachat de cette classe, au Montant Disponible.

8.2.4 - Dans le cas du rachat d'une classe de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de cette classe de Parts Sociales Privilégiées percevront le Montant d'Annulation par Part Sociale.

## 8.3.- Dividendes.

Les détenteurs de chaque Classe de Parts Sociales Privilégiées auront le droit, pendant l'existence de la Classe concernée de parts sociales, de percevoir un dividende préférentiel cumulatif annuel fixe, qui sera uniquement payable lors du rachat et de l'annulation de la Classe concernée de parts sociales ou au moment de la liquidation de la Société, comme suit:

Parts privilégiées de Classe A: zéro virgule dix pourcent (0,10 %) de la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées de Classe A qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe B: zéro virgule quinze pourcent (0,15 %) de la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées de Classe B qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe C: zéro virgule vingt pourcent (0,20 %) de la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées de Classe C qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe D: zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25 %) de la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées de Classe D qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe E: le solde de toute distribution de dividende.

Si toute la dernière Classe de Parts Sociales Privilégiées restante (par ordre alphabétique, par exemple, Parts Sociales Privilégiées de Classe E) a été annulée suite à un rachat ou autrement au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera alors alloué à l'avant-dernière Classe de Parts Sociales Privilégiées restante dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple, Parts Sociales Privilégiées de Classe D)

## 8.4 - Prime d'émission.

Toute prime d'émission disponible est distribuable aux associés en proportion de leur détention de Parts Sociales.

## 8.5 - Modification du capital social.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 15 des Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

## 8.6 - Cession, Acquisition, et Souscription des Parts Sociales.

Tout cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou associé doit, à tout moment, acquérir, souscrire ou d'une quelconque manière détenir des Parts Sociales dans toutes les classes de Parts Sociales sans exception. Par conséquent, aucun cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou associé de Parts Sociales ne peut détenir des Parts Sociales dans une ou plusieurs classes de Parts Sociales sans détenir la même proportion de Parts Sociales dans toutes les classes de Parts Sociales existantes.

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 189 de la Loi ou des stipulations d'une convention qui pourrait être en vigueur entre les associés de la Société,

(i) les Parts Sociales sont librement transmissibles entre associés;

(ii) les Part Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social sous la condition que chaque cédant doit, à la suite d'une telle cession, détenir la même proportion de Parts Sociales dans chaque classe de Parts Sociales

détenue. Il est précisé qu'une vente de Parts Sociales, par un associé d'une certaine classe de Parts Sociales, déclenchera la vente de Parts Sociales, dans la même proportion, dans toutes les autres classes de Parts Sociales détenues.

#### 8.7.- Droits de vote - Distributions.

Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique au moment de l'adoption des résolutions.

Sauf ce qui est prévu au présent article 8,

i. les Parts Sociales Ordinaires ont droit à un dividende cumulatif exclusif s'élevant à zéro point zéro un pour cent (0.01%) du profit annuel net de la Société (le «Dividende Ordinaire»);

ii. Chacune des Parts Sociales Privilégiées de Classe A, des Parts Sociales Privilégiées de Classe B, des Parts Sociales Privilégiées de Classe C, des Parts Sociales Privilégiées de Classe D, des Parts Sociales Privilégiées de Classe E ont le droit de se partager, sur une base proratisée, tout profit résiduel restant dans la Société, après le paiement ou la mise en provision du Dividende Ordinaire.

#### 8.8 - Indivisibilité des Parts Sociales.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente à l'égard de la Société.

#### 8.9 - Définitions.

Montant Disponible: signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant), dans la mesure où les associés auraient eu droit à une distribution de dividendes conformément aux statuts, augmentés de (i) toutes réserves librement distribuables (y inclus les réserves pour prime d'émission), et (ii) le cas échéant, le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légales relatives à la Classe de Parts Sociales devant être rachetée/annulée mais moins (i) toutes pertes (y incluses les pertes reportées le cas échéant) et (ii) toutes sommes devant être placées en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts, à chaque fois déterminées sur base des Comptes Intérimaires (sans double prise en compte), de sorte que:

Le Montant Disponible devra par conséquent être calculé en tenant compte de la formule suivante:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + R)$$

Dans laquelle:

AA = Montant Disponible

NP = Bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant)

P = toutes réserves distribuables (y inclus les réserves de prime d'émission)

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réserve légales relative à la Classe de Parts Sociales à annuler

L = Pertes (y compris les pertes reportées le cas échéant)

LR = Toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts

Montant Disponible par Part Sociale: signifie, par rapport à une Classe de Parts, le Montant Disponible divisée par le nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.

Montant d'Annulation par Part Sociale: sera calculé en divisant le Montant d'Annulation Total, pour la Classe de Parts Sociales à racheter et à annuler, par le nombre total de Parts Sociales émises dans cette classe de Parts Sociales.

Comptes Intérimaires: signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée

Date des Comptes Intérimaires: signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées concernée.

Le montant d'Annulation Total: signifie le montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant d'Annulation Total sera inférieur ou égal à l'entière du Montant Disponible au moment de l'annulation de la Classe concernée de Parts Sociales, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Assemblée générale statuant de la manière prévue pour une modification des Statuts, sous réserve toutefois que le Montant d'Annulation Total ne sera jamais plus élevé que le Montant Disponible.

8.10.- Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou non, ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tous instruments financiers convertibles ou non, en Parts Sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que, dans le cas d'obligations convertibles ou instruments assimilés, au moment de la conversion, l'article 189 de la Loi soit respecté. Lesdits instruments ne pourront cependant être émis aux associés qu'en proportion de leur détention de Parts Sociales juste avant une telle émission.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, F. GIBERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 19 décembre 2014. Relation: RED/2014/2526. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Tom KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2015005309/546.

(150005176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

### **La Surveillance Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 55.320.

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "LA SURVEILLANCE LUXEMBOURGEOISE S.A." (ci-après la «Société»), avec siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 55.320, et constituée suivant un acte reçu le 20 juin 1996 par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations numéro 466 du 19 septembre 1996.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte notarié reçu le 27 novembre 2014 par le notaire instrumentant, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Amélie BURUS, demeurant au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (ci-après le «Président»),

qui désigne comme secrétaire Cyrille TERES, demeurant au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Damien MATTUCCI, demeurant au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

1. Examen et approbation du projet de fusion par absorption de la Société par COMMORI N.V., société anonyme de droit belge, dont le siège social est Spoorwegstraat 29, B-8560 Harelbeke, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Kortrijk sous le numéro 0445.591.274, des rapport écrits des conseils d'administration de chacune des sociétés participant à la fusion et des rapports émis par le commissaire à la fusion;

2. Constatation de l'exécution des obligations l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»);

3. Décision de procéder à la fusion par absorption entre COMMORI N.V. (en tant que société absorbante) et la Société (en tant que société absorbée) et augmentation subséquente du capital de COMMORI N.V.;

4. Réalisation définitive de la fusion;

5. Divers.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les rapports écrits émis par les conseils d'administration des deux sociétés participant à la fusion, expliquant et justifiant d'un point de vue juridique et économique conformément à l'article 265 de la Loi, ont été présentés à l'assemblée.

Suite à cela, et après avoir pris connaissance du projet de fusion et des rapports émis par le commissaire à la fusion, l'assemblée a décidé d'approuver le projet de fusion par absorption de la Société par COMMORI N.V. tel que publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations numéro 3557 du 26 novembre 2014 et, conformément à la législation belge, auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Courtrai en date du 7 novembre 2014 et en cours de publication auprès du Moniteur Belge.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale a confirmé que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi ont été tenus à la disposition des actionnaires la Société au siège social de la Société au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

Des attestations certifiant le dépôt de ces documents, signées par les administrateurs de chacune des sociétés participant à la fusion, resteront annexées au présent acte.

*Troisième résolution*

L'assemblée a décidé d'approuver la fusion entre la Société et COMMORI N.V. Cette fusion sera réalisée par voie d'absorption de la Société par COMMORI N.V., conformément aux dispositions du projet de fusion, étant entendu que toutes les actions de la Société seront annulées, que tous les actifs et passifs de la Société absorbée seront transférés à COMMORI N.V. et que la dissolution de la Société absorbée ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

L'assemblée a décidé que la fusion prend effet d'un point de vue comptable au 1<sup>er</sup> octobre 2014 et que les opérations effectuées par la Société à partir de cette date sont censées être effectuées d'un point de vue comptable par COMMORI N.V.

L'assemblée a décidé d'accepter que l'apport-fusion de la Société absorbée à COMMORI N.V. soit évaluée à un million huit cent quarante-huit mille euros (EUR 1.848.000,00) sur base d'une évaluation substantielle, chiffres basés sur une situation au 30 septembre 2014 et tenant compte de l'augmentation de capital réalisée le 27 novembre 2014 d'un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00). Elle prend note qu'afin de rémunérer cet apport, l'assemblée générale de COMMORI N.V. va procéder à l'émission de quarante-quatre mille (44.000) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale (les «Actions Nouvelles») en faveur des actionnaires de la Société, ces Actions Nouvelles jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale reconnaît que conformément à la législation belge, la fusion sera définitivement réalisée suite la date de remise du certificat de légalité par le Greffier du Tribunal de commerce de Kortrijk.

*Constat*

Le notaire soussigné a déclaré, conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et des formalités incombant à la Société auprès de laquelle il instrumente, ainsi que du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BURUS, C. TERES, D. MATTUCCI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2015. Relation: EAC/2015/371. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015005527/85.

(150004910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

---

**Orchis Développement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 160.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015006613/10.

(150006844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

---

**GEA Immobilien AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 135.995.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2014.

*Pour: GEA IMMOBILIEN A.G.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015005370/14.

(150005182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

**Ninint SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 137.917.

## DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

## APPEARED:

Mr. Andreas RISBERG, company director, residing in W5 2SU Ealing, 46-50 Uxbridge Road, 705 Cavalier House (United Kingdom),

here represented by Mr. Eric LECLERC, employee, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the public limited company ("société anonyme") qualified as family wealth management company ("société de gestion de patrimoine familial") "NININT SPF", established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 137917, (the "Company"), has been originally incorporated under the name of "ZININT", pursuant to a deed of Me Joseph GLODEN, notary then residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg), on April 21, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1171 of May 14, 2008,

and that the articles of association (the "Articles") have been amended pursuant to deeds of:

- the said notary Joseph GLODEN, on October 15, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2641 of October 29, 2009, containing notably the change of the corporate name into "NININT", and

- the officiating notary, on July 3, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2713 of October 3, 2014, containing notably the transformation of the Company into a family wealth management company as well as the adoption of the current denomination;

2) That the corporate capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by one thousand (1,000) shares with a nominal value of thirty-one Euros (31.- EUR) each, fully paid-up;

3) That the appearing person, represented as said before, has successively become the owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder");

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the Articles and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, he has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Shareholder declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Monsieur Andreas RISBERG, administrateur de société, demeurant à W5 2SU Ealing, 46-50 Uxbridge Road, 705 Cavalier House (Royaume-Uni),

ici représenté par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peter-nelchen, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial "NININT SPF", établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137917, (la "Société"), a été constituée originellement sous le nom de "ZININT", suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire alors de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg), le 21 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1171 du 14 mai 2008,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant actes reçus par:

- ledit notaire Joseph GLODEN, le 15 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2461 du 29 octobre 2008, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "NININT", et

- le notaire instrumentant, le 3 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2713 du 3 octobre 2014, contenant notamment la transformation de la Société en société de gestion de patrimoine familial ainsi que l'adoption de la dénomination actuelle;

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions avec une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR), entièrement libérées;

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

- 9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- 10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;
- 11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;
- 12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LECLERC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 06 janvier 2015. 2LAC/2015/345. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006601/119.

(150007306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

#### **Dynasty Am S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 16, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 184.181.

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "DYNASTY AM S.A.", (la "Société"), société anonyme ayant son siège social au 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, constituée selon le droit luxembourgeois suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 830 le 1<sup>er</sup> avril 2014.

L'Assemblée a été ouverte à quatorze heures sous la présidence de Me Jérôme Mausen, de résidence professionnelle à Luxembourg (le "président").

Le président a désigné comme secrétaire Madame Céline Menten, de résidence professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Me Jean-Baptiste Juvin, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a déclaré et prié au notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

#### *Ordre du jour*

1. Modification du premier paragraphe de l'article 1 des statuts de la Société (les «Statuts») de manière à lire ce qui suit:

« **1.1.** Il est formé une société anonyme (la "Société" ou "SA"), qui sera régie par les lois du Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg en particulier par la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placements collectifs, telle que modifiée de temps à autres (la "Loi de 2010"), la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la "Loi de 2013"), la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autres (la "Loi de 1915") et par les présents statuts (les "Statuts").»

2. Modification de l'article 4 des Statuts de manière à lire ce qui suit:

« **4.1.** La Société a pour principal objet:

(i) la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ("OPCVM") luxembourgeois et étrangers autorisés conformément à la Directive UE 2009/65/CE et, par ailleurs, la gestion d'autres organismes de placement collectif ("OPC") luxembourgeois et étrangers, en conformité avec l'article 101 (2) et l'annexe II de la Loi de 2010; et

(ii) l'exécution, pour des fonds d'investissement alternatifs luxembourgeois et étrangers ("FIA") au sens de la Directive UE 2011/61/UE, des fonctions de gestion de portefeuille et gestion des risques, d'administration, de commercialisation et autres activités liées aux actifs des FIA, en conformité avec l'article 5 (2) et l'annexe I de la Loi de 2013.

**4.2.** La Société ne fournira pas les services de (a) gestion de portefeuilles d'investissement sur une base discrétionnaire et individualisée, (b) conseils en investissement, (c) garde et administration pour des actions ou parts d'organismes de placement collectif ou (d) la réception et la transmission d'ordres relatifs aux investissements financiers tels qu'envisagés à l'article 101(3) de la Loi de 2010 et/ou l'article 5(4) de la Loi de 2013.

**4.3.** La Société peut également fournir les services de gestion, d'administration et de commercialisation mentionnés ci-dessus aux filiales d'OPCVM, d'OPC et de FIA qu'elle gère, y compris des services de domiciliation et d'administration.

**4.4.** La Société peut également fournir tout ou partie de ces activités (i.e. la gestion de risques, la gestion des investissements, la conformité) à des OPCVM, OPC, FIA et/ou d'autres sociétés de gestion ou gestionnaires de fonds alternatifs.

**4.5.** La Société peut agir comme gérant de sociétés en commandite que ce soient des sociétés en commandite simple, des sociétés en commandite spéciale ou des sociétés en commandite par actions ou au sens des articles 17, 22-3 et 107 de la Loi de 1915 ou de dispositions équivalentes d'autres lois et qui se qualifient d'OPC et/ou de FIA.

**4.6.** La Société peut exercer les activités autorisées en dehors du Luxembourg dans le cadre de l'exercice de la libre prestation de services et/ou via l'ouverture de succursales.

**4.7.** Plus généralement, la Société peut exercer toutes activités liées aux services qu'elle fournit à des OPCVM, OPC et FIA dans la limite autorisée par la Loi de 2010, la Loi de 2013 et toutes autres lois et règlements applicables.

**4.8.** La Société peut exercer toute autre activité considérée comme étant utile ou nécessaire à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites autorisées par la Loi de 2010, la Loi de 2013 et toute autre loi en application de laquelle la Société est autorisée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier à exercer ses activités.»

3. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de manière à lire ce qui suit:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à cinq cent mille euros (500.000,-EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toute entièrement libérées, subdivisé en 2.500 actions ordinaires et 2.500 actions préférentielles.»

4. Modification du paragraphe 2 de l'article 6 des Statuts de manière à lire ce qui suit:

« **6.2.** Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi de 1915. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription audit registre.»

5. Modification du paragraphe 6 de l'article 9 des Statuts de manière à lire ce qui suit:

« **9.6.** Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi de 1915 ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions représentées à l'assemblée mais pour lesquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote ou se sont abstenus ou ont rendu un vote blanc ou nul.»

6. Modification des paragraphes 3, 5 et 6 de l'article 10 des Statuts de manière à lire ce qui suit:

« **10.3.** Les administrateurs seront élus à la majorité des voix exprimées à l'Assemblée Générale des actionnaires.»

« **10.5.** Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour pourvoir le poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.»

**10.6.** Conformément aux dispositions de l'article 102(1) de la Loi de 2010, la Société aura au moins deux (2) personnes responsables de la conduite de l'activité de la Société (les "dirigeants").»

7. Modification du premier et du troisième paragraphe de l'article 11 des Statuts de manière à lire ce qui suit:

« **11.1.** En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales des actionnaires (sauf si les actionnaires en décident autrement).»

« **11.3.** Le président présidera toutes les Assemblées Générales des actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration; en son absence l'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration pourra nommer, pour l'Assemblée Générale toute autre personne, et pour le Conseil d'Administration un autre administrateur, en tant que président pro tempore par un vote à la majorité des voix exprimées par l'Assemblée Générale et des votes de ceux présents ou représentés à la réunion du Conseil d'Administration.»

8. Modification du deuxième et du troisième paragraphe de l'article 12 des Statuts de manière à lire ce qui suit:

« **12.2.** Tous les pouvoirs que la Loi de 1915 ou ces statuts ne réservent pas expressément à l'Assemblée Générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**12.3.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi de 1915, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du Conseil d'Administration. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'Assemblée Générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.»

9. Modification du premier paragraphe de l'article 13 des Statuts de manière à lire ce qui suit:

« **13.1.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personnes à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration.»

10. Renumerotation des paragraphes 1 et 2 de l'article 17 des Statuts comme suit:

« **17.1.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**17.2.** L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les titulaires de parts bénéficiaires et les actionnaires en proportion des parts détenus par eux par rapport au nombre total des parts bénéficiaires et actions existant en date de liquidation.»

11. Modification de l'article 19 des Statuts de manière à lire ce qui suit:

« **19.1.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915, de la Loi de 2010 et de la Loi de 2013.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre détenus par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence est signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et restera annexée à l'original du présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

III. Les résolutions à l'ordre du jour requièrent un quorum de 50% du capital de la Société.

IV. Il résulte de cette liste de présence que les détenteurs de cent pour cent (100%) des actions émises sont présents ou représentés à l'Assemblée. Les actionnaires déclarant par ailleurs avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, l'Assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur les points visés à l'ordre du jour.

V. Dès lors, l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 1 des Statuts de manière à lire ce qui suit:

« **1.1.** Il est formé une société anonyme (la "Société" ou "SA"), qui sera régie par les lois du Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg en particulier par la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placements collectifs, telle que modifiée de temps à autres (la "Loi de 2010"), la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la "Loi de 2013"), la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autres (la "Loi de 1915") et par les présents statuts (les "Statuts").»

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts de manière à lire ce qui suit:

« **4.1.** La Société a pour principal objet:

(i) la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ("OPCVM") luxembourgeois et étrangers autorisés conformément à la Directive UE 2009/65/CE et, par ailleurs, la gestion d'autres organismes de placement collectif ("OPC") luxembourgeois et étrangers, en conformité avec l'article 101 (2) et l'annexe II de la Loi de 2010; et

(ii) l'exécution, pour des fonds d'investissement alternatifs luxembourgeois et étrangers ("FIA") au sens de la Directive UE 2011/61/UE, des fonctions de gestion de portefeuille et gestion des risques, d'administration, de commercialisation et autres activités liées aux actifs des FIA, en conformité avec l'article 5 (2) et l'annexe I de la Loi de 2013.

**4.2.** La Société ne fournira pas les services de (a) gestion de portefeuilles d'investissement sur une base discrétionnaire et individualisée, (b) conseils en investissement, (c) garde et administration pour des actions ou parts d'organismes de placement collectif ou (d) la réception et la transmission d'ordres relatifs aux investissements financiers tels qu'envisagés à l'article 101(3) de la Loi de 2010 et/ou l'article 5(4) de la Loi de 2013.

**4.3.** La Société peut également fournir les services de gestion, d'administration et de commercialisation mentionnés ci-dessus aux filiales d'OPCVM, d'OPC et de FIA qu'elle gère, y compris des services de domiciliation et d'administration.

**4.4.** La Société peut également fournir tout ou partie de ces activités (i.e. la gestion de risques, la gestion des investissements, la conformité) à des OPCVM, OPC, FIA et/ou d'autres sociétés de gestion ou gestionnaires de fonds alternatifs.

**4.5.** La Société peut agir comme gérant de sociétés en commandite que ce soient des sociétés en commandite simple, des sociétés en commandite spéciale ou des sociétés en commandite par actions ou au sens des articles 17, 22-3 et 107 de la Loi de 1915 ou de dispositions équivalentes d'autres lois et qui se qualifient d'OPC et/ou de FIA.

**4.6.** La Société peut exercer les activités autorisées en dehors du Luxembourg dans le cadre de l'exercice de la libre prestation de services et/ou via l'ouverture de succursales.

**4.7.** Plus généralement, la Société peut exercer toutes activités liées aux services qu'elle fournit à des OPCVM, OPC et FIA dans la limite autorisée par la Loi de 2010, la Loi de 2013 et toutes autres lois et règlements applicables.

**4.8.** La Société peut exercer toute autre activité considérée comme étant utile ou nécessaire à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites autorisées par la Loi de 2010, la Loi de 2013 et toute autre loi en application de laquelle la Société est autorisée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier à exercer ses activités.»

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de manière à lire ce qui suit:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à cinq cent mille euros (500.000,-EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toute entièrement libérées, subdivisé en 2.500 actions ordinaires et 2.500 actions préférentielles.»

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le paragraphe 2 de l'article 6 des Statuts de manière à lire ce qui suit:

« **6.2.** Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi de 1915. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription audit registre.»

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le paragraphe 6 de l'article 9 des Statuts de manière à lire ce qui suit:

« **9.6.** Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi de 1915 ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions représentées à l'assemblée mais pour lesquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote ou se sont abstenus ou ont rendu un vote blanc ou nul.»

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier les paragraphes 3, 5 et 6 de l'article 10 des Statuts de manière à lire ce qui suit:

« **10.3.** Les administrateurs seront élus à la majorité des voix exprimées à l'Assemblée Générale des actionnaires.»

« **10.5.** Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour pourvoir le poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

**10.6.** Conformément aux dispositions de l'article 102(1) de la Loi de 2010, la Société aura au moins deux (2) personnes responsables de la conduite de l'activité de la Société (les "dirigeants").»

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier et le troisième paragraphe de l'article 11 des Statuts de manière à lire ce qui suit:

« **11.1.** En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales des actionnaires (sauf si les actionnaires en décident autrement).»

« **11.3.** Le président présidera toutes les Assemblées Générales des actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration; en son absence l'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration pourra nommer, pour l'Assemblée Générale toute autre personne, et pour le Conseil d'Administration un autre administrateur, en tant que président pro tempore par un vote à la majorité des voix exprimées par l'Assemblée Générale et des votes de ceux présents ou représentés à la réunion du Conseil d'Administration.»

*Huitième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le deuxième et le troisième paragraphe de l'article 12 des Statuts de manière à lire ce qui suit:

« **12.2.** Tous les pouvoirs que la Loi de 1915 ou ces statuts ne réservent pas expressément à l'Assemblée Générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**12.3.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi de 1915, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du Conseil d'Administration. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'Assemblée Générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.»

*Neuvième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 13 des Statuts de manière à lire ce qui suit:

« **13.1.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personnes à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration.»

*Dixième résolution*

L'Assemblée décide de renuméroter les paragraphes 1 et 2 de l'article 17 des Statuts comme suit:

« **17.1.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**17.2.** L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les titulaires de parts bénéficiaires et les actionnaires en proportion des parts détenus par eux par rapport au nombre total des parts bénéficiaires et actions existant en date de liquidation.»

*Onzième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 19 des Statuts de manière à lire ce qui suit:

« **19.1.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915, de la Loi de 2010 et de la Loi de 2013.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, les mandataires des parties comparantes ont signé ensemble avec nous le notaire, le présent acte original.

Signé: C. MENTEN, J.-B. JUVIN, J. MAUSEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63791. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006234/222.

(150006482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

**MGK Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3428 Dudelange, 1, route de Boudersberg.

R.C.S. Luxembourg B 118.556.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015005598/12.

(150005726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

**Optotec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 54.834.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den dreißigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich.

Traten die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft "OPTOTEC S.A.", mit Sitz in L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen. Genannte Gesellschaft, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 54834, wurde gegründet durch notarielle Urkunde vom 26. April 1996, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 384 vom 9. August 1996.

Die Versammlung findet statt unter dem Vorsitz von Herrn Lennart STENKE, Direktor, wohnhaft in L-6970 Oberanven, 56, rue Andethana.

Der Vorsitzende beruft als Schriftführer Frau Helen STENKE, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt als Stimmzähler Herrn Lennart STENKE, Direktor, wohnhaft in L-6970 Oberanven, 56, rue Andethana.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden.

A.- Dass aus einer vom Versammlungsvorstand erstellten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste, von den Aktienhabern respektiv deren Vertretern gegengezeichnet und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden, ebenso wie die ordnungsgemäß durch die Erschienenen und den amtierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

B.- Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit respektiv Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, regelmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

C.- Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

*Tagesordnung:*

1. Entscheidung über die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft.
2. Ernennung des Liquidators und Festlegung seiner Vollmachten.

Nach Vortrag dieser Punkte sowie deren Bestätigung durch die Generalversammlung beschließen die Aktionäre einstimmig wie folgt:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung in Liquidation gesetzt.

*Zweiter Beschluss*

Zum Liquidator wird ernannt die Aktiengesellschaft KKB Invest S.A., mit Sitz in L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 67492.

Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Artikel 144 und folgende des Luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 für einen Abwickler vorsehen mit der Maßgabe, dass er die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Aktionäre vornehmen kann.

Der Liquidator ist nicht gehalten, Inventar vorzunehmen und kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen.

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, ist die Versammlung hiermit geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten, dem Notar mit Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. STENKE, H. STENKE, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 31 décembre 2014. Relation: REM/2014/2879. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Remich, den 12. Januar 2015.

Référence de publication: 2015005644/53.

(150006206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.